POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 226, SEPTEMBRE 2020

Le social en première ligne

Rentrée scolaire : inédite et anxiogène

Sois jeune et ouvre-la !

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

-10%*
SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur **gmf.fr/enseignement**

GMF 1ER ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

GMF
ASSURÉMENT HUMAIN

Yasmine,
professeure des écoles.

GMF 1er assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement, la 1ère année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de notre contrat AUTO PASS ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

17 Sois jeune et ouvre-la !

6 Rentrée Le social en première ligne

8 Convention citoyenne Un virage écologique

11 Ségur de la santé Des avancées insuffisantes

13 Rentrée Inédite et anxiogène

15 Évaluations Le ministère s'obstine

24 C'est demain Les plateformes de santé en ligne épinglées

28 Monde d'après : « tout numérique » ?

30 Rencontre David Bobée

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille

Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG

Impression : SIEP

Crédit photo couverture :
Mira/Naja

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.

Ce numéro comporte un encard ADL Partner aux abonnés.

ÉDITO

Emplois - salaires : c'est prioritaire !

La crise sociale que vit déjà notre pays et dont on annonce des développements encore plus dramatiques au cours des prochains mois donne au mouvement social une grande responsabilité : celle d'imposer des solutions progressistes de sortie de crise, notamment en remettant les questions de salaires et d'emploi au cœur des politiques publiques. Salaires et emplois ne sont pas des freins à la « relance », ce sont, à l'inverse, des solutions.

Le gouvernement fait mine de traiter la première question, apparence dont il ne s'embarrasse même pas pour la deuxième. Hôpitaux et EHPAD dont les carences structurelles éclatent au grand jour au moment de la vague épidémique ?

Si le gouvernement répond partiellement sur le volet des salaires à travers le Ségur, pour ce qui concerne les emplois, au delà de quelques annonces positives, il maintient une politique de restructurations et donc la fermeture programmée de lits d'hôpitaux et de places en EHPAD. Écoles, établissements scolaires et universités dont l'organisation est bouleversée alors que le retard accumulé est déjà important ? Jean-Michel Blanquer se contente de faire une promesse non chiffrée et sans date de mise en place de « prime d'équipement » pour les seul-es enseignant-es, mais ne prévoit aucun adulte supplémentaire pour, par exemple, pouvoir prendre les élèves en petits groupes, pas plus qu'il n'envisage le renforcement des équipes pluriprofessionnelles pour assurer le suivi d'élèves qui ont pourtant subi une période de confinement éprouvante.

Aucun moyen nouveau n'est donné aux services publics en général. Dans le même temps, des milliards d'euros sont donnés directement aux entreprises, sans obligation pour elles de maintenir l'emploi et les salaires.

Une première étape de mobilisation est programmée dès le 17 septembre pour la défense de l'emploi, des salaires et des services publics, la FSU la soutiendra dans la perspective de construire un mouvement social plus large. Solidarité et justice sociale doivent guider nos actions, davantage encore en période difficile.

Benoît Teste

Biélorussie : la répression

Depuis la proclamation le 19 août d'une nouvelle victoire électorale du président Loukachenko, avec près de 80 % des suffrages, manifestations et grèves se multiplient en Biélorussie.
Après 23 ans de dictature, la population semble surmonter sa peur et réclame la libéralisation du régime.
Le 19 août, le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne a déclaré ne pas reconnaître les résultats officiels d'une élection marquée par de nombreux soupçons de fraude. La FSU a condamné les violences à l'égard des manifestant-es, la brutalité de la répression et réclame la libération de l'ensemble des personnes emprisonnées à cette occasion. Elle dénonce également les pressions exercées sur les salarié-es qui par la grève entendent obtenir la fin de la dictature.
La FSU, via ses syndicats membres du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE), agira pour favoriser un processus démocratique et un mouvement de la société civile fort impliquant l'ensemble du mouvement syndical, y compris en interpellant la communauté internationale.
Elle participera aux éventuelles initiatives unitaires en ce sens.

Hong Kong

L'étouffement

Le 30 juin dernier était promulguée à Hong Kong la nouvelle loi de sécurité nationale imposée par Pékin.

Épilogue provisoire de l'affrontement entre les partisan-es de l'autonomie de Hong Kong et le régime dictatorial chinois, cette loi « *sera comme un glaive suspendu au dessus de leur tête* » a averti le gouvernement. 23 ans après la rétrocession de l'ancienne colonie britannique, le très autoritaire président Xi Jinping paraît vouloir en finir avec le compromis « un pays, deux systèmes » qui avait permis aux habitant-es de Hong Kong de conserver un système largement démocratique inconnu sur le continent.
Sont désormais considérées comme des crimes toutes tentatives de « *sécession, subversion, terrorisme et conjuration avec une puissance étrangère* ». Sont clairement visées l'ensemble des personnes qui ont manifesté depuis des mois contre le pouvoir de Pékin ou le gouvernement local qui lui est inféodé. La loi, qui s'applique également aux résident-es étranger-es, prévoit également un renforcement du contrôle sur les agences de presse, les journalistes et les ONG. Un bureau spécial en charge de la sécurité nationale sera chargé de « *superviser et de guider* » les autorités locales, tandis que la police continentale s'installera sur place. L'objectif est clairement, par la peur et la sape des institutions démocratiques, d'étouffer les aspirations de la population à davantage de libertés. D'ores et déjà, plusieurs opposant-es ont pris le chemin de l'exil ; menaces, intimidations et arrestations se succèdent. Cette reprise en main portera-t-elle atteinte à la prospérité économique de la métropole financière ? En est-il définitivement fini de l'exception hong kongaise ? Premiers éléments de réponses aux futures élections locales, à l'automne.

© NETANGE/NAJA

En est-il définitivement fini de l'exception hong kongaise ?

Matthieu Leiritz

« On ne lâchera pas Anthony »

C'EST L'ACTU

Est-il devenu plus difficile de défendre les droits des travailleurs ?
Oui et l'exemple d'Anthony Smith est criant à cet égard. La profession d'inspecteur du travail est attaquée depuis des années. Il n'en reste que 2000 en France. Anthony a été suspendu puis déplacé pour avoir demandé des masques de protection pour les salariés d'une association d'aide à domicile. Le président du Conseil départemental de la Marne est intervenu. C'est une ingérence du pouvoir politique. Les inspecteurs sont normalement protégés par le droit, remis en cause ici par l'Inspection du travail. Anthony a écopé aussi, le gouvernement voulant cacher à cette époque son incapacité à fournir des masques.

Est-ce plus compliqué de faire respecter les droits pour les femmes ?
Oui. Les femmes sont souvent des salariées précaires, très mal rémunérées. Des métiers pourtant essentiels en particulier pendant la crise qui mériteraient d'être reconnus. Ici, elles avaient saisi l'inspecteur sur leurs conditions de travail. Il a répondu à un droit d'alerte et n'a rien à se reprocher.
Le dossier est vide. En fait, on assiste dans sa situation à un processus de dessaisissement d'un inspecteur du travail.

© DR

Thomas Portes, président du comité de soutien à Anthony Smith

Quelles conséquences cette mesure disciplinaire a-t-elle pour Anthony Smith ?
C'est dur pour lui ! Même s'il est un militant politique et syndical aguerri, c'est difficile de supporter d'être attaqué comme il l'est sur son action professionnelle. Sa mutation d'office à 200 kilomètres de chez lui a des conséquences sur sa vie familiale. Mais il est très entouré. Un recours au tribunal administratif est en cours. On ne lâchera rien !

Propos recueillis par Pierre Garnier

Pétition en ligne à signer sur change.org

PERRINE LAFFONT

CHAMPIONNE OLYMPIQUE DE SKI DE BOSSES,
3 FOIS VICTORIEUSE DE LA COUPE DU MONDE

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399. MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002. MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913. MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3 square Max-Hymans - 75748 Paris CEDEX 15.

5e branche : quelle concertation ?

Dans le cadre de la future loi sur la 5e branche autonomie, le gouvernement a chargé Laurent Vachey, Inspecteur général des finances, « *d'organiser une concertation large* » (incluant les financeurs privés, assurances notamment mais pas la FSU) sur « *la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée au soutien de l'autonomie.* » Un rapport doit être remis au Parlement le 15 septembre. Deux questions : périmètre et gouvernance de la 5e branche, financement. Laurent Vachey avance mesures d'économies et prélèvements obligatoires. Le 23 juillet, les représentant-es retraité-es du groupe des 9 ont rappelé, à la séance du Haut Conseil de l'Age, qu'il ne peut s'agir d'une branche supplémentaire ouverte à des complémentaires, notamment aux assurances privées, mais d'un risque inclus dans la branche maladie.

Rentrée

Le social en première ligne

Retraites, salaires, fonction publique, recherche de l'unité pour construire et préparer l'action, en réflexion avec le politique, dans le respect du rôle de chacun. Autant d'objets sur lesquels la FSU a continué d'agir cet été.

Reçue le 9 juillet par Jean Castex, la FSU a signifié au Premier ministre son opposition à toute dégradation des droits à pension et ses propositions alternatives. Elle a rappelé la priorité à donner à la jeunesse et à la lutte contre les inégalités sociales, renforcées par la crise. Jean Castex a indiqué ses priorités : défense de l'emploi par la relance économique, maintien de l'austérité budgétaire pour les services publics, hors santé et peut être Justice.

Au final, une volonté d'ouverture mais des orientations maintenues, comme celles de la loi de transformation de la Fonction publique dont la FSU a redemandé l'abrogation. La FSU a dénoncé fin juillet lors du rendez vous salarial dans la Fonction publique, la poursuite de la politique de gel du gouvernement et l'absence de plan d'ensemble de revalorisation. Puis pour préparer l'avenir, une réunion s'est tenue avec les organisations politiques sensibles à la démarche du collectif « Plus jamais ça » composé d'organisations syndicales dont la FSU, d'associations et d'ONG. Le « Plan de sortie de crise » qu'elles souhaitent voir alimenter le débat politique, formule des propositions de transformation radicale de la société. Le temps est venu d'une diffusion large des 34 mesures de ce Plan, via l'organisation d'initiatives locales.

Donner priorité à la jeunesse et à la lutte contre les inégalités sociales

© MIRAMAJA

Cet été la FSU a été active dans le cadre du comité de soutien d'Anthony Smith, inspecteur du travail, suspendu puis déplacé pour avoir demandé des masques de protection pour des salarié-es d'une association d'aide à domicile.

Une première étape de mobilisation soutenue par la FSU est programmée le 17 septembre pour la défense de l'emploi, des salaires et des services publics, et le 26 septembre pour le climat et la justice sociale.

Action ! Pierre Garnier

COVID-19

Lendemains incertains

Si les effets immédiats de la crise ont été amortis en France grâce à un modèle social protecteur, de grosses inquiétudes subsistent sur les conséquences économiques et sociales à venir.

Une fois de plus, le modèle social français a joué son rôle d'amortisseur dans la première vague de la crise sanitaire, permettant de préserver le pouvoir d'achat et le niveau de revenu de la population française, mieux que dans de nombreux autres pays de l'OCDE. Mesures de chômage partiel, et aussi celles en vigueur en cas de chômage, de maladie ou pour les personnes retraitées, ont joué leur rôle de « stabilisateurs automatiques » dans cette période, comme cela avait été le cas en 2008, lors de la crise des subprimes.

C'est principalement la consommation, revenue en juin à son niveau d'avant crise, qui a permis une reprise de l'économie. Pour autant, les contraintes sanitaires pèsent encore sur le tourisme et la culture. L'activité reste plombée dans le textile, la métallurgie, l'automobile, l'aéronautique et l'hôtellerie. Conséquences : une série noire de plans sociaux à cette rentrée, et une grosse inquiétude pour le printemps 2021, quand mesures de report de charge et chômage de longue durée auront vécu. Sur le marché du travail, le nombre de celles et ceux hors radars statistiques en recherche d'emploi a augmenté au second trimestre 2020 de près de 770 000, comme le souligne *Alternatives Économiques*. Une dégradation sociale majeure et durable. Pour contribuer à y faire face, le Premier ministre, a annoncé un plan de relance qui concernera les grands secteurs économiques. Doté de 100 milliards d'euros, il est présenté « tout début septembre ». Mais l'évolution de la situation économique et sociale, très incertaine, reste suspendue à l'évolution de la crise sanitaire et à une possible seconde vague.

P. G.

© PHOTOPQR/NICE MATIN

Démocratie

Municipales : l'avertissement

Le second tour des élections municipales, dans le contexte si particulier de la pandémie, a confirmé plusieurs tendances qui ne sont pas sans interroger le syndicalisme.

D'abord en termes de rapport de force. Les résultats des élections locales ne peuvent certes préjuger de ceux d'une élection nationale. En 1977, l'opposition de gauche avait emporté de nombreuses grandes villes, avant sa défaite aux élections législatives de 1978. Mais incontestablement le scrutin de 2020 souligne la faiblesse du parti majoritaire – LREM – qui échoue pratiquement partout à s'implanter, avec les défaites symboliques de Paris ou Lyon. Preuve s'il le fallait de la portée nationale de ce scrutin local, le changement de Premier ministre, avec la nomination d'un élu local jusqu'alors peu connu, Jean Castex. La majorité, et par ricochet le président de la République, sortent donc affaiblis de cette séquence, comme l'indique également le flou artistique sur le maintien des projets de réformes des retraites ou de l'assurance maladie. Ensuite en termes de crise démocratique. Certains sociologues ont pu parler de grève de l'électorat, notamment mais pas uniquement dans les quartiers populaires. De nombreuses et nombreux maires n'ont ainsi été élu-es ou réélu-es qu'avec à peine 10 % des électeurs et électrices inscrit–es, voire moins si l'on considère la part des populations étrangères. Après le mouvement des Gilets jaunes, cette abstention massive souligne une fois de plus la défiance d'une part majoritaire de la société envers le système actuel de représentation, défiance qui n'épargne pas totalement le syndicalisme. Enfin, sur les résultats. Le nationalisme ne réalise pas de percée significative mais les maires RN sortants sont largement confirmés. Les oppositions font bonne figure, la droite conservatrice plutôt dans les petites et moyennes villes, la gauche globalement dans les métropoles, avec la montée remarquable des préoccupations environnementales.

Matthieu Leiritz

PMA : votée !

L'assemblée nationale a voté le 29 juillet l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, mesure phare du projet de loi bioéthique examiné en deuxième lecture. L'article 1er du projet a été adopté par 66 voix contre 27, et 3 abstentions, plusieurs groupes politiques étant partagés et l'opposition de la droite vive. Promesse de campagne présidentielle, la PMA élargie aux couples de lesbiennes et aux femmes célibataires sera remboursée par la Sécurité sociale. Malgré des divisions dans la majorité, la PMA post mortem avec les gamètes d'un conjoint décédé a été rejetée, comme l'ouverture de la PMA aux hommes transgenres, et le don d'ovocytes dans un couple de femmes dans lequel la droite voyait le recours à une mère porteuse.

La Guyane : oublié-es de la République

Les habitant-es de Guyane, qui se considèrent « oublié-es de la République », s'inquiètent fortement des conséquences de la crise sur leur territoire marqué par la pauvreté.
8 622 cas de COVID ont été déclarés pour 300 000 habitant-es. 53 sont décédé-es. 71 sont hospitalisé-es dont 17 en réanimation. La situation sanitaire s'améliore mais les conséquences de la crise sur la population déjà meurtrie par des années de pauvreté inquiètent. Cela a amené les Guyanais-es à manifester leur colère devant la préfecture de Cayenne le 22 juillet pour exiger des moyens.
Le niveau de vie des Guyanais-es est très bas. En 2017, 50 % vivaient en dessous du seuil de pauvreté contre 14 % en métropole et le taux de mortalité infantile atteint 10 %. L'accès à l'eau est restreint. 40 000 personnes bénéficient depuis le début de l'épidémie de l'aide alimentaire, 8 fois plus qu'avant la crise sanitaire. De plus il y a un déficit d'accès aux services publics avec des infrastructures manquantes dans les transports, l'école, l'assainissement, la santé. 45 % des habitant-es vivent dans un désert médical.
La récente aide de 27 millions d'euros aux entreprises n'est pas, pour le nouveau collectif qui s'est créé, suffisante.
Ce dernier exige la relance de l'économie et le développement de secteurs comme le bois, l'énergie. Un plan devrait être dévoilé fin août.

© DR

La notion d'écocide

Apparu pendant la guerre du Viet Nam en réaction à l'éradication par l'armée américaine de forêts et terres agricoles proposant cachettes et nourriture à l'ennemi, le terme écocide traduit, en 1970, « *la destruction intentionnelle de l'environnement* ».
En 2010, la juriste britannique Polly Higgins propose d'intégrer au traité qui fonde la Cour pénale internationale, l'écocide défini comme « *la destruction, les dégâts ou la perte quasi complète de l'écosystème d'un territoire donné, par l'action humaine ou par d'autres causes* ». À ses yeux, c'est un crime « *de conséquence* » et non d'intention spécifique, pas seulement contre la vie humaine mais élargi à tout le vivant.
Loin de la politique de quotas, la philosophie portée par la notion d'écocide n'est pas de compenser – comme le prévoit la loi de 2016 « pour la reconquête de la diversité » – mais d'empêcher, par sa criminalisation, la destruction d'espaces naturels.

Convention citoyenne

Un virage écologique

Les mouvements sociaux et environnementaux ont pu pointer les limites de certaines des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) ou des désaccords avec d'autres.

Pour autant, le virage écologique et social qu'insufflerait leur mise en œuvre a unanimement été relevé. Les cercles néolibéraux et productivistes ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Surfant sur le contexte de crise économique liée à la crise sanitaire, ils ont immédiatement exprimé leur opposition à toute mesure susceptible de modifier le cap de « relance économique » fixé par le gouvernement pour les mois qui viennent. Leur ambition ? Sauver l'appareil productif aussi insoutenable écologiquement soit-il.

Dans le même temps, Emmanuel Macron tente de découper ces 149 propositions alors que le sens de chacune d'entre elles et l'ambition du virage écologique proposé tiennent au fait qu'elles ont été pensées ensemble. Aussi, il écarte avant tout débat la limitation de la vitesse à 110 km/h sur autoroute, la taxation des dividendes financiers et la réécriture du préambule de la Constitution et reporte à 2021 le vote d'une loi issue des propositions de la CCC. Ce faisant, il montre que contrairement à ce qu'il a dit le 29 juin « *le défi climatique nous impose de faire beaucoup plus.* [...] *le temps est venu de faire, d'agir* », l'exécutif est loin de s'engager dans l'indispensable réorientation de l'ensemble des politiques pour préserver l'équilibre climatique.

© TREMERS/NAJA

L'alimentation est le domaine qui renferme le plus de propositions de la Convention.

Obtenir le virage écologique indispensable à la préservation de la planète et à une plus grande justice sociale nécessitera donc de construire un puissant rapport de force. Aux côtés des mouvements sociaux et environnementaux, la FSU y contribuera et continuera de porter une autre politique fiscale, la création d'emplois climatiques, le développement des services publics et une réelle éducation à l'environnement.

Valérie Soumaille

Droits des femmes

Passer de la parole aux actes

Dans un rapport publié en juin, OXFAM pointe du doigt le retard sur la parité femmes-hommes dans le monde du travail, notamment au sein des grandes entreprises.

Alors qu'Emmanuel Macron avait déclaré les droits des femmes « *grande cause nationale du quinquennat* », son ministère a disparu. La nomination de Gérald Darmanin, qui fait l'objet d'une procédure judiciaire après une plainte pour viol, et celle d'Eric Dupont Moretti, connu pour ses attaques envers des associations qui luttent contre les inégalités et les violences sexistes et sexuelles font douter si besoin en était de la réelle volonté de venir à bout des inégalités de genre en France.

Le constat est pourtant là : les femmes sont moins reconnues et occupent majoritairement les emplois les moins bien rémunérés et les plus précaires. Carrières plus courtes, temps partiels plus nombreux (30 % des femmes contre 8 % des hommes). Le système de retraite par points serait encore plus défavorable aux femmes en ce qu'il creuserait encore les inégalités. Concernant l'égalité hommes-femmes, la FSU a obtenu en 2018 des avancées pour un protocole mis en place au plus tard le 31 décembre 2020. Certaines administrations développent des dispositifs spécifiques (numéro vert, référent harcèlement sexiste que les agent-es peuvent directement saisir) qui doivent se multiplier. La FSU propose de multiples leviers d'action pour inverser la tendance, les autorités doivent désormais passer des paroles aux actes et mettre en place les plans d'actions attendus par toutes et tous.

Sandrine Charrier

2020 2021 ASSURANCE SCOLAIRE
DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
Vos élèves méritent le spécialiste de l'Assurance Scolaire.
PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.
La MAE, c'est bien plus qu'une Assurance Scolaire.
Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.
LA DOUBLE PROTECTION POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ.
Lors des activités scolaires obligatoires et facultatives, l'Assurance Scolaire MAE protège vos élèves qu'ils soient responsables ou victimes d'un accident (Responsabilité Civile + Individuelle Corporelle).
En cas d'accident, c'est également une garantie pour vous dont la responsabilité peut parfois être engagée, si vos élèves ne sont pas correctement assurés.
L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.
Attestation immédiate
mae.fr
Recommandée par la fcpe
Pour toute information, contactez la MAE de votre département ou le 02 32 83 60 00.
AP PI ENS 05/20 – Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité (SIREN N°510 778 442) Mutuelle Assurance de l'Éducation, Société d'Assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet – CS 91833 – 76044 ROUEN CEDEX – Crédits photo : Offset by Shutterstock et Getty Images
La mae Depuis 1932
MON PREMIER ASSUREUR

Premier degré

Dans le premier degré, un exemple parmi tant d'autres des dysfonctionnement liés à la fin du regard des élu-es du personnel. Un poste d'enseignant spécialisé en soutien est oublié dans les postes publiés par l'administration. Les autres années, le SNUipp - FSU signalait l'erreur et un mail correctif était envoyé et permettait de postuler sur les supports ajoutés lors du mouvement.
Cette année l'administration procède par appel à candidatures, après le mouvement, avec lettre de motivation, avis circonstancié de l'IEN et entretien du candidat, alors qu'il ne s'agit pas, d'une poste à profil. Ce poste est fianlement gelé car la personne intéressée aurait du être déplacée d'un autre poste …

Second degré

Au mouvement intra, les informations communiquées aux participant-es sur leur (non) mutation sont insuffisantes, avec de nombreuses erreurs dues à l'absence de vérification préalable par les élu-es des personnels. Les réponses des rectorats se sont faites au détriment des un-es ou des autres : « démutation » d'un-e collègue pour y affecter celui ou celle qui aurait dû obtenir le poste, application de mesures « compensatoires », traitement non conforme des situations des collègues dont le poste a été supprimé…

EPS

Dans certaines académies le volume de muté-s à la phase Intra a baissé de près de 50 %, certains postulant-es avec un fort barème ont vu le poste tant désiré pris par des collègues avec un barème inférieur, et que dire des réponses bien souvent indigentes de l'administration en cas de recours ? Le mérite de cet exercice aura été de faire la démonstration que le paritarisme, le rôle des élu-es sont indispensables pour garantir le droit des personnels à être traités de façon juste et équitable.

Transformation de la FP

Premières conséquences

La mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la fonction publique » (LTFP) commence à bouleverser les relations entre les personnels et leur administration.

Les commissions paritaires dont la compétence sur les opérations de mutation des personnels a été supprimée en janvier 2020 vont voir celle concernant les promotions disparaitre en janvier 2021. D'où le risque de décisions inéquitables, guidées par les choix arbitraires de la hiérarchie ou les volontés de transformations des services. Les élu-es de la FSU ont été informé-es de nombreuses irrégularités dans les opérations de mutations des personnels en fin d'année scolaire.
La suppression des CHS-CT entraîne la disparition de certaines de leurs missions concernant la santé et les conditions de travail des agent-es et la non-obligation pour l'administration d'apporter une réponse aux alertes. La crise sanitaire a démontré pourtant l'importance des CHS-CT. Le recrutement de contractuel-les dans la FP se généralise bafouant le principe d'égal accès aux emplois publics condition de l'indépendance des agent-es.
Renforcement de l'arbitraire, gestion opaque, recours accru à la contractualisation, mesures pour l'égalité homme-femme insuffisantes : l'objectif de cette loi est bien la casse de la FP et du statut de fonctionnaire.

La crise sanitaire a démontré pourtant l'importance des CHS-CT

© DR

Marie-Rose Rodrigues-Martins

INSPECTION DU TRAVAIL

En cours d'épuisement

Le recours massif au chômage partiel a permis de limiter pendant le confinement l'explosion des licenciements.

La priorité donnée au contrôle – nécessaire – des fraudes a imposé une lourde charge aux agent-es de l'Inspection du Travail, sans réelles contreparties. Face à l'afflux des demandes et au sous-dimensionnement des effectifs, dans un contexte de réduction des effectifs depuis plusieurs années avec non remplacement systématique des départs, l'administration a supprimé le contrôle à priori des demandes. Ce système a favorisé le développement de fraudes : usurpation d'identité d'entreprises ou de salarié-es fictivement placé-es en activité partielle, sur-déclaration du nombre d'heures chômées pour des salarié -es qui en réalité télétravaillaient, étaient en congé, en formation, embauches fictives de membres de la famille, déclarations de salaires majorés…
Des plans massifs de contrôle ont été lancés. L'instruction des dossiers, des demandes d'indemnisation et l'activité de contrôle ont fortement mobilisé et épuisé les agent-es de terrain. Et se profilent maintenant des dossiers de plans de sauvegarde ou de ruptures conventionnelles collectives et le nouveau dispositif dérogatoire d'activité partielle de longue durée…Les agent-es de l'inspection du travail ont de nombreuses autres missions à exercer. Les collègues les plus mobilisé-es ne sont même pas certain-es de bénéficier de la prime COVID ou d'un montant reflétant leur investissement…

Matthieu Leiritz

Ségur de la santé

Des avancées insuffisantes

Les conclusions du Ségur de la santé ont été dévoilées mardi 21 juillet, après cinquante jours de concertation avec les professionnel-les du secteur. Au final, un plan de rattrapage insuffisant qui constitue pour autant une inflexion dans la politique de santé.

Alors qu'en novembre Agnès Buzyn alignait 300 millions d'euros pour répondre à la crise hospitalière, ce sont à l'issue du Ségur 8,2 milliards d'euros qui vont être débloqués chaque année pour revaloriser les salaires et améliorer les carrières et les conditions de travail des personnels. Dont une rallonge de 2 milliards d'euros accordée par Jean Castex pour la revalorisation salariale. La crise sanitaire, dont on ne voit pas encore l'issue est passée par là. Alors que l'ensemble du système de santé est sur la brèche, le gouvernement dédie sur cette enveloppe 7,6 milliards d'euros à l'amélioration des rémunérations des personnels paramédicaux et non médicaux des hôpitaux et des établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Soit une augmentation de 183 euros net mensuels, quand les syndicats avaient mis la barre à 300 euros. Seulement de quoi combler pour partie le retard par rapport aux autres pays de l'OCDE.

© MBA/MAJA

Des discussions établissement par établissement

Quant à l'amélioration de la prise en charge des malades, 19 autres milliards environ, dont 13 sous forme de reprise de dette, devraient y contribuer. Pour répondre à la pénurie de soignant-es, 15 000 postes devraient être créés, qu'il sera difficile de pourvoir d'un coup de baguette magique. Autre annonce positive : la création de 4 000 lits dès cet hiver. La « rationalité » budgétaire fustigée dans les discussions du Ségur par les soignant-es qui revendiquent les moyens d'une qualité des soins, est mise en veilleuse. Olivier Véran s'est engagé par ailleurs à réduire la part de la tarification à l'activité dans le financement des hôpitaux et à redonner du pouvoir d'agir au personnel de santé, et au plus près du terrain. Des discussions établissement par établissement, y compris sur la question sensible du temps de travail, vont s'amorcer dans les prochains mois.

À suivre... ♦

Pierre Garnier

EHPAD

Doublement victimes

La canicule de 2003 aurait dû servir de leçon. Mais force est de constater que les conditions sanitaires dans les EHPAD ne se sont pas vraiment améliorées.

L'installation de locaux rafraîchis semble être la seule mesure généralisée. Le ratio de personnel par résident-e a peu augmenté alors que les résident-es sont de plus en plus âgé-es et de moins en moins autonomes.

200 000 emplois seraient nécessaires pour de bonnes conditions d'accueil et de vie. Cela éviterait de transférer des milliers de résident-es aux urgences pour des soins qui pourraient être organisés dans les établissements si ces derniers disposaient d'assez de personnel. Les gouvernements se succèdent, sans apporter de réponse satisfaisante. La crise sanitaire a encore une fois mis en évidence les manques dans ces structures. Certain-es résident-es sont décédé-es seul-es. Des familles ont porté plainte.

La canicule s'est installée dans une situation encore tendue. À la fatigue des personnels et leur inquiétude face à de nouvelles contaminations, le ministre Olivier Véran répond en expliquant la bonne utilisation des ventilateurs dans les établissements. Une provocation qui a ravivé la colère des équipes fatiguées et déçues par le Ségur de la santé. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Supérieur

Rentrée universitaire sous tension

Le phénomène d'asphyxie de l'enseignement supérieur n'est pas nouveau et s'aggrave.

Les moyens n'ont pas suivi le nombre de plus en plus important de jeunes souhaitant y accéder. En dix ans, le budget par étudiant-e a ainsi chuté de 10 %, et l'ouverture de 10 000 places supplémentaires dans les filières en tension, annoncée par la ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (ESR) au cœur de l'été, se fera au mieux avec une dotation supplémentaire de 1 600 euros par étudiant-e.

Universités sous-dotées, postes gelés, effectifs qui explosent, locaux insuffisants... le système se retrouve régulièrement au bord de la rupture faute d'investissements à la hauteur.

Dès lors, le moindre choc lié à une hausse démographique transitoire ou à des taux de réussite au baccalauréat historiquement élevés révèle les faiblesses structurelles du système. Les 20 000 lycéen-nes de terminales supplémentaires inscrit-es sur la plate-forme d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup de cette année et les 48 000 bachelier-es supplémentaires, ont ainsi immédiatement plongé l'enseignement supérieur sous pression.

Universités sous-dotées, postes gelés, effectifs qui explosent, locaux insuffisants...

© IR

Pour Julien Grenet, chercheur au CNRS et à l'École d'économie de Paris, « *les tensions sont visibles tout de suite, des étudiants finissent sur le carreau. Ou acceptent des orientations qu'ils ne veulent pas vraiment. La sélection est très importante. Comme à chaque fois que le taux de pression augmente* ».

Le 17 juillet, plus de 52 000 lycéen-nes et 39 000 étudiant-es en demande de réorientation ou scolarisé-es à l'étranger restaient sans proposition d'orientation. Plus de 36 000 postulant-es avaient quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission. Alors que la crise économique qui s'annonce devrait inciter les jeunes à prolonger ou à reprendre leurs études faute de propositions d'embauche, l'appel des syndicats FSU de l'ESR pour la mise en place d'un plan d'urgence pour la rentrée est, pour l'heure, resté sans réponse.

Valérie Soumaille

DEPP : enquête post-confinement

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, organisme du ministère de l'Éducation nationale, a publié mi-juillet un dossier de sept enquêtes sur la continuité pédagogique de mars à mai 2020 ainsi qu'une note d'information titrée *Crise sanitaire et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante.*

Il s'agit d'enquêtes d'opinion. Par exemple, 10 % des enseignant-es et 4 parents sur 10 pensent que la période de confinement a été positive pour la réduction des inégalités. Les lecteurs et lectrices du dossier seront frappé-es que ni la charge de travail des enseignant-es, ni leur fatigue n'aient été questionnées, alors que les enquêtes syndicales montrent que ce sont des points saillants.

Comprendre une situation complexe supposerait des points abordés moins superficiellement en s'appuyant davantage sur les problématiques pointées par la profession.

Enseignement agricole public

Bricolage à tous les étages

Les personnels de l'enseignement agricole public se sont mobilisés en juin dernier à l'appel de l'Intersyndicale (FSU, CGT, SUD).

Alors que la crise de la COVID mobilisait les personnels, un mail de la Direction Générale de l'Enseignement et le Recherche (DGER) annonçait une pondération à 50 % de l'accompagnement personnalisé (AP) dans le Bac STAV. Une heure d'AP compterait pour une demi-heure.

Or, l'AP implique préparations et corrections. Une annonce d'autant plus scandaleuse dans le contexte où l'accompagnement des élèves est indispensable.

Cette pondération est une des conséquences de la suppression de postes d'enseignant-es au budget 2020 et du renvoi d'une gestion de la pénurie au niveau local. En 2019, des seuils de dédoublement avaient déjà été supprimés. La mobilisation a obligé la DGER à renoncer (provisoirement ?) à cette pondération. Si cette annonce est une première victoire, elle n'est pas totalement satisfaisante car son financement n'est pas garanti. La préparation de la rentrée reste très problématique. La FSU soutient la mobilisation. Le SNETAP-FSU reste vigilant et a déposé un préavis de grève pour le début du mois de septembre. Il interpellera le nouveau ministre de l'Agriculture.

Sandrine Charrier

Rentrée

Inédite et anxiogène

La rentrée se déroule dans un contexte exceptionnel et incertain du point de vue sanitaire. Des défis pédagogiques sont à relever en particulier pour les élèves dont le lien avec l'école s'est distendu ces derniers mois.

L'inquiétude et la colère dominent

© TREVERSINAA

Des moyens humains, par exemple en recrutant les admissibles aux concours internes, auraient été nécessaires pour pouvoir travailler en petits groupes, tout comme des travaux dans les établissements cet été (points d'eau etc.), des équipements pour les familles et pour les personnels, des aménagements de programmes dans la souplesse...

Contrairement à d'autres pays européens qui ont parfois débloqué des millions d'Euros et investi dans du matériel adapté, la France n'a pas fait ce choix... heures de soutien et évaluations généralisées sont au programme. Entre circulaire de rentrée injonctive concernant les pratiques de classe, et absence d'anticipation au sujet des conditions de rentrée, l'inquiétude et la colère dominent. Et les insuffisances, les carences et le flou du protocole sanitaire (voir ci-contre), sont inacceptables.

La circulaire de rentrée a été publiée tardivement. Le ministre poursuit ses obsessions : pilotage par les évaluations en CP CE1, Sixième, Seconde et première année de CAP (voir page 14), et renforcement des « fondamentaux ». Pour le premier degré, sont mis en avant l'individualisation des apprentissages et le lire, écrire, compter et respecter autrui. Des interventions des PE au sein des collèges sont possibles.

Côté second degré, le ministre est à côté du sujet lorsqu'il prône de sortir des élèves des classes de collège, en les privant de certains enseignements (jusqu'à 5 heures par semaine), pour renforcer le français et les mathématiques, ce qui va créer d'autres problèmes... Aucun aménagement n'est prévu, ni des programmes, ni de la réforme du lycée.

Dans les lycées professionnels, aucune mesure pour lutter contre le décrochage massif des élèves pendant le confinement, rien sur l'augmentation nécessaire des capacités d'accueil dans de nombreuses filières, rien pour intégrer les dispositifs pédagogiques dans les horaires des élèves (voir page 14).

Alors que des milliards d'euros sont consacrés au soutien de l'économie et des entreprises, le gouvernement ne prend pas la mesure du rôle de l'école dans la lutte contre les inégalités que cette crise a largement mises en lumière et de ses conséquences sur le chômage des jeunes. Pour la FSU, un plan d'urgence pour la jeunesse et l'école s'impose.

Sandrine Charrier

Protocole sanitaire de rentrée

Le protocole du 27 août impose le port du masque pour tous les personnels de la maternelle au lycée, et pour les collégiens et lycéens « *dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs* ». Il est « *à proscrire* » en maternelle et « *pas recommandé* » en élémentaire.

Aucune contrainte concernant le brassage, la distanciation physique et le nettoyage des locaux, ce sont seulement des recommandations. C'est désormais au local que se jouera la fréquence de la désinfection, de l'aération des locaux, l'éventuelle limitation des brassages des groupes d'élèves, l'organisation de la demi-pension, de la vie scolaire, des CDI, le cas particulier des AESH, etc.

Le texte se veut synthétique et concis. Il repose désormais dit le ministère, sur le « *bon sens* » et sur « *l'adaptation aux possibilités locales* ».

Pas de quoi rassurer et sécuriser les personnels.

Ce protocole du « *si possible* » permet de faire revenir tous les élèves sans investir dans la rénovation du bâti ni dans le recrutement des personnels, confirmant ainsi la volonté de faire de cette rentrée une rentrée quasi « normale », comme si de rien n'était.

Pour les personnels vulnérables, l'aménagement du poste de travail n'a pas encore fait l'objet d'arbitrages, et seule la mise à disposition d'un masque chirurgical de type 2 est prévu. Inacceptable pour la FSU.

Rentrée scolaire plus coûteuse

À l'heure où un député LR propose une loi pour « *un contrôle plus approfondi de l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)* », la confédération syndicale des familles a évalué à 6,2 % l'augmentation du coût de la rentrée. Une conséquence de la crise du Covid-19 que le gouvernement a anticipée en partie en augmentant le montant de l'allocation de rentrée scolaire de 100 euros pour les dépenses scolaires auxquelles devrait s'ajouter l'achat de masques. La rentrée s'annonce anxiogène d'un point de vue sanitaire mais aussi difficile pour les familles les plus précaires déjà bien touchées par la crise et soupçonnées de façon scandaleuse de détourner l'ARS pour des achats plaisirs alors que les enquêtes de la CAF démontrent l'utilisation de cet argent pour les dépenses scolaires.

Solidarité Liban

Au Liban, avant la catastrophe qui a ravagé un tiers de Beyrouth et fait des milliers de victimes, plus de la moitié de la population vivait sous le seuil de pauvreté. 300 000 personnes supplémentaires se retrouvent sans logement, sans vêtements, sans ressources. Les Libanais et Libanaises sont déjà au travail pour reconstruire, mais n'y parviendront pas sans aide. Solidarité Laïque et ses organisations membres dont la FSU ont lancé un appel aux dons pour soutenir les victimes et distribuer colis alimentaires et kits d'hygiène.

17 octobre : journée du refus de la misère

« Ensemble pour gagner la justice sociale et environnementale pour toutes et tous ». ATD quart monde et ses partenaires dont la FSU appellent à lutter pour les droits de tous et toutes et pour la préservation de l'environnement, en partant de l'expérience et du savoir des plus pauvres, qui prendront la parole ce jour là au Trocadéro et partout en France. Un dossier pédagogique pour travailler le thème est à disposition des enseignants sur le site ATD Quart Monde.

Colloque Psy FSU

Le colloque des psychologues de la FSU se tiendra à Paris les 26 et 27 novembre prochain (lieu à définir). Ce huitième colloque interrogera les effets psychologiques de la crise sanitaire, ses effets « loupe » sur les inégalités sociales et les discriminations, à partir des réflexions et du positionnement des psychologues. En présentiel ou en visioconférence, psychologues contractuels ou titulaires, demandez dès maintenant votre congé pour formation syndicale pour participer à ces deux journées.

Voie professionnelle

Donner du temps

Les élèves de lycées professionnels (LP) ont particulièrement pâti de la fermeture des établissements et de la mise en œuvre de la « continuité pédagogique ».

Les difficultés économiques et sociales des élèves de LP qui sont pour beaucoup issu-es de milieux populaires ne leur ont pas toujours permis de s'impliquer dans cet enseignement à distance. De plus les cours en atelier et les stages en entreprises contenus dans cet enseignement ont été supprimés le dernier trimestre. Des atouts de la voie professionnelle dont les lycéen-nes n'ont pu bénéficier. L'enseignement disciplinaire a lui aussi été amputé de nombreuses heures. Redonner du temps à cet enseignement s'avère nécessaire dans une optique de formation diplômante. Les organisations syndicales de la voie pro (CGT, SE UNSA, SNALC, SNETAA FO, SNUEP FSU et SUD educ) se sont réunies fin juin et ont exprimé dans un communiqué de presse cette exigence de temps en proposant un allègement des dispositifs introduits par la réforme de la voie professionnelle, une augmentation des capacités d'accueil dans certaines filières afin de compenser la baisse des apprentissages en entreprises, la possibilité de dédoublement de classes et enfin un recrutement d'enseignant-es titulaires. Des engagements sont nécessaires afin que ces élèves « décroché-es » puissent retrouver des conditions d'enseignement propices à leur réussite scolaire.

Les cours en atelier et les stages en entreprises ont été supprimés le dernier trimestre

© FAYAUD/NAJA

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Ministères

Jeunesse et sports et éducation

Prévu dans la circulaire du 12 juin 2019 de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, le transfert des missions Jeunesse et Sports (JS) à l'Éducation nationale (EN) sera effectif au 1er janvier 2021.

À cette date, les services régionaux en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire, la vie associative et des sports sont placés sous l'autorité des recteurs. Des délégué-es régionaux et régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports seront chargé-es de la coordination et de l'animation du réseau JS et les équipes JS des départements transférées aux directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Si le transfert était demandé depuis 10 ans par une large intersyndicale, cette nouvelle organisation n'est pas celle voulue par EPA-FSU et le SNEP-FSU qui demandent la création de services et d'équipes techniques et pédagogiques régionales.

La dénomination « jeunesse, engagement et sports » ouvre la voie à la mise en place du Service national universelle (SNU) provisoirement suspendu. Les missions restent placées sous l'autorité des préfets. La création de l'Agence nationale du sport et le devenir inconnu des conseillers techniques sportifs fragilisent les missions relevant des sports. Enfin l'EN devra veiller à ce que les arbitrages décidés au niveau local ne se fassent pas au détriment de JS dont les moyens d'action doivent être préservés. Un décret sera soumis au Comité technique ministériel JS et EN puis présenté aux CT locaux. Cela impose des coordinations à l'interne de la FSU.

M.-R. R.-M.

Évaluations

Le ministère s'obstine

Le ministère a présenté aux organisations syndicales le contenu des évaluations nationales pour la rentrée 2020 dès fin juin.

Alors que 75 % des enseignantes indiquent selon une note de la DEPP d'avril 2020, qu'elles n'apportent aucune information supplémentaire, que cette rentrée s'annonce très particulière, le ministère reste droit dans ses bottes. Aucun changement n'est prévu. Évaluations nationales standardisées CP, CE1, Sixième, Seconde et CAP, et tests de positionnements pour les autres classes restent inscrits au menu de septembre, dès le 14.

Ces évaluations standardisées font craindre en particulier la multiplication de dispositifs de remédiation trop individualisés et des formes pédagogiques basées sur les entraînements mécaniques qui ne permettent pas d'accéder à la compréhension.

Dans un communiqué commun SE-UNSA, SGEN CFDT, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUipp-FSU et CGT Éduc'action, plaident au contraire que c'est « *de liberté d'agir et de confiance dont ont besoin les équipes* ».

Liberté ici pour les équipes d'utiliser les outils qui leur sembleront les plus pertinents pour savoir où en sont leurs élèves, qui nombreux reprennent après plusieurs mois contact avec leur école.

Redonner confiance aux élèves

Accueillis fraichement par des protocoles hors sol pour identifier difficultés et retards d'apprentissage, pour des compétences qui n'auront pas été enseignées mais vues pour certaines avec les parents à la maison, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour redonner confiance aux élèves les plus fragiles. Ces évaluations ne risquent de mesurer pour partie que les effets délétères des inégalités. Les organisations syndicales exigent d'autres signes de préparation de cette rentrée 2020 qui ne ressemble à aucune autre, et que le ministère y assortisse les moyens nécessaires pour lutter contre les inégalités mises en lumière pendant le confinement. Elles ont demandé au ministre de l'Education nationale que les outils d'évaluation soient mis à disposition des équipes sans être imposés et que les besoins statistiques de connaissance du système éducatif soient réalisés sur échantillons. Pierre Garnier

© TREVIES/MAXPPP

C'est « *de liberté d'agir et de confiance dont ont besoin les équipes* »

Éducation prioritaire

Crise sanitaire oblige, les Etats généraux de l'Education prioritaires de la FSU ont dû être reportés au 28 janvier 2021 et seront précédés d'Etats généraux départementaux dès l'automne.

Pour la FSU, Il est nécessaire de redéfinir la carte de l'Education prioritaire - en incluant les lycées - élaborée sur des critères économiques, sociaux et scolaires transparents et concertés, comprenant tous les établissements et écoles urbains et ruraux où les difficultés constituent un frein à la réussite scolaire.

Dans un contexte où le rapport Mathiot-Azéma propose la suppression des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et où le changement de gouvernement s'est accompagné de la création d'un secrétariat d'État, signe sans-doute d'une volonté d'avancer rapidement sur le dossier. La FSU entend mobiliser les personnels et peser dans le débat.

Direction d'école

Des mesures de rentrée

Jean-Michel Blanquer a annoncé pour cette rentrée des mesures pour la direction d'école.

Deux jours de formation par an, des décharges ponctuelles complémentaires, une autonomie dans la programmation et la mise en œuvre des 108 heures, des enquêtes en nombre plus limité, rationalisées et mieux coordonnées, figurent parmi les mesures. Sur ce dernier point un observatoire sera mis en place pour établir un bilan, à la demande du SNUipp-FSU, qui a obtenu également que des groupes d'échanges entre pairs se tiennent pour révéler les besoins en formation, sur les temps d'animation pédagogique. Concernant les aides administratives, le ministère porte à 12 500 le nombre de services civiques, quand le syndicat demande la création d'emplois statutaires et pérennes. Enfin le ministère envisage de créer des postes de référent·es sans aucune autorité hiérarchique pour accompagner et conseiller les directrices et directeurs dans l'exercice de leurs missions.

Dans l'attente des discussions de cet automne, tous les directeurs et toutes les directrices d'écoles devraient toucher une indemnité supplémentaire exceptionnelle de 450 €.

Le SNUipp-FSU continue de demander une augmentation des décharges, à minima aucune école à moins d'un jour hebdomadaire.

Si le rapport de force syndical a contraint le ministre à ouvrir un agenda social, la vigilance s'impose sur le niveau et la mise en œuvre de ces mesures. P. G.

DES LIVRES POUR LA RENTRÉE

à lire gratuitement en ligne : http://institut.fsu.fr

Coordonné par
Alain Dalançon,
Josiane Dragoni,
Jean-Michel Drevon

Coordonné par
Christian Laval,
Francis Vergne

Frédéric Grimaud

à commander en ligne ou par courrier

17 €

Anicet Le Pors,
Gérard Aschieri

18 €

Coordonné par
Martine Boudet

10 €

Michel Blay,
Christian Laval

18 €

Gilles Candar, Guy Dreux,
Christian Laval

10 €

Évelyne Bechtold-Rognon

15 €

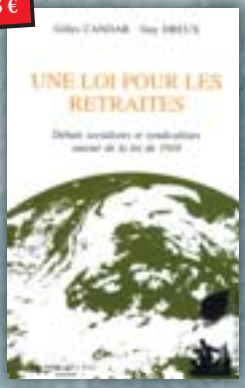

Gilles Candar, Guy Dreux

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à
Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr
Joindre le chèque de règlement (2 ✣ de frais de port en sus/livre)

Sois jeune et ouvre-la !

© RIVAUD/NAJA

Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

La pandémie accroît la difficulté des jeunes à prendre leur place dans la société. Portrait d'une génération contrastée.

Source d'espoir ou d'inquiétude, la jeunesse suscite depuis toujours curiosité et méfiance, sympathie et défiance, essentiellement de la part de celles et ceux qui n'en font plus partie… En France comme ailleurs, la pandémie, si elle paraît épargner en grande partie les individus les plus jeunes, accroît cependant les difficultés que la jeunesse avait déjà auparavant dû affronter.

Difficulté d'abord à s'intégrer dans la société par le travail alors que les conséquences économiques et sociales de la crise risquent de s'avérer désastreuses en termes d'emploi, notamment pour les jeunes les moins qualifié-es et à la recherche de leur première embauche. La persistance d'un chômage de masse rend d'autant plus aigüe la question de l'accès à l'autonomie, notamment pour la jeunesse populaire, qu'elle soit déjà en activité salariée ou en poursuite d'études supérieures.

D'autant que l'Ecole a été fortement affectée par la crise sanitaire. L'enseignement à distance, sans doute nécessaire comme palliatif temporaire,

…

...

creuse les inégalités entre foyers équipés numériquement et les autres. L'affaiblissement du lien de proximité, au coeur de l'acte d'enseigner, n'a pu que se traduire par un éloignement des élèves les plus fragiles, voire un décrochage, particulièrement sensible tant dans l'enseignement professionnel que dans le supérieur.
Et que dire de la situation des mineur-es en danger, jeunes en situation familiale compliquées, jeunes délinquant-es, jeunes clandestin-es, déjà fragilisée par les politiques libérales de baisse des dépenses publiques et aggravée là encore par les difficultés pour les personnels d'exercer leurs missions dan un contexte épidémique.
Pourtant il y aurait maldonne à percevoir uniquement la jeunesse comme souffrante, comme victime passive, comme indifférente aux enjeux globaux. Plus d'un tiers d'entre elles et eux s'investissent dans le tissu associatif, et nombreuses et nombreux se retrouvent au premier rang des manifestations organisées pour la défense du climat ou des droits humains .
Donc pas de défaitisme, pas de misérabilisme. Hier comme aujourd'hui, dans sa diversité et ses particularités, la jeunesse reste mobilisée quand elle en ressent la nécessité et l'urgence.
Tant il est vrai que la jeunesse « *est aussi un état qui renvoie l'image de la société, de ses espérances et de ses blocages, de ses projections et e ses impasses* » (Anne Muxel, Politiquement jeune, Editions de L'Aube, 2018).

Les jeunes : un miroir social

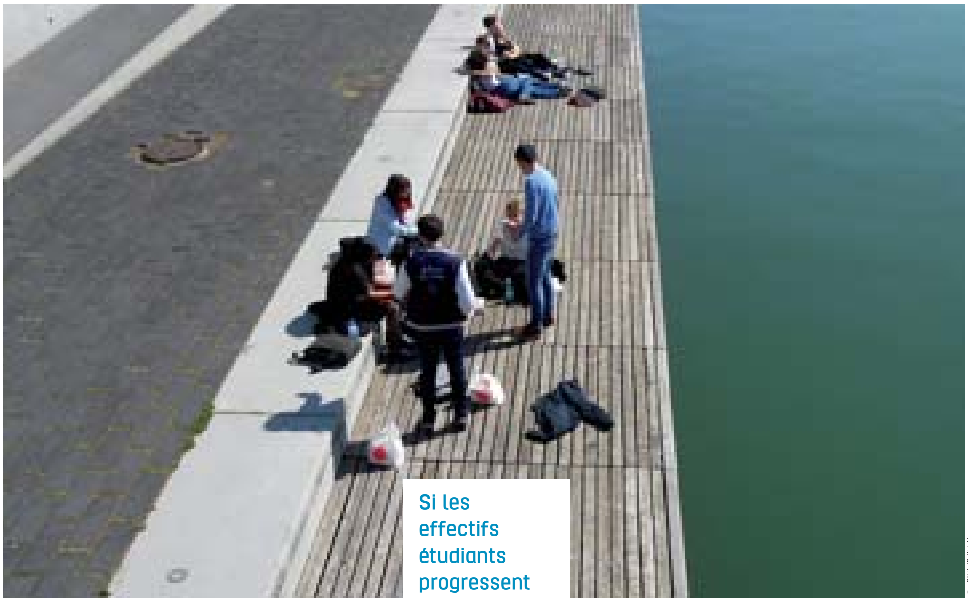

© RIVAUD/NAJA

Si les effectifs étudiants progressent spectaculairement, 2400 000 aujourd'hui, la ségrégation sociale demeure

A la jeunesse n'est pas toute jeune et la jeunesse forme depuis des siècles un groupe identifié. Les moments par lesquels les jeunes quittent le monde de l'enfance ont été jusqu'au début du XXe siècle marqués par des rituels souvent festifs, comme le charivari ou le carnaval d'antan[1].

Les institutions religieuses comme laïques fixaient les étapes pivots marquant la sortie de l'enfance et l'accès à la maturité : certificat d'études ou communion solennelle, puis le service militaire pour les garçons, le mariage et la maternité pour les filles. Le baby boom de l'après guerre, puis l'entrée dans le temps de la consommation de masse créent dans les années 60 et 70 les conditions de naissance d'une culture jeune de masse symbolisée par les années yéyé. À la fin du siècle dernier et depuis lors, l'affaiblissement de ces cadres institutionnels – baisse du nombre de mariages, suppression du service militaire – ainsi que l'élévation inégale du niveau de qualification et l'augmentation du nombre de jeunes « français-es d'origine étrangère » diversifie et rend plus difficile l'identification de la jeunesse.
D'autant que la crise économique des années 70 signifie le retour à un chômage de masse inconnu depuis les années 30 et qui frappe prioritairement les jeunes entrant sur le marché du travail. En 1976, le taux de chômage des actifs et actives de moins de 25 ans (12,2 %) était près de quatre fois supérieur à la moyenne ; depuis les années 1980, il ne passe jamais sous la barre des 25 %. Les jeunes sont alors confronté-es à la « flexibilité », abonné-es aux stages, missions d'intérim, temps partiels, emplois saisonniers et autres « contrats aidés ». Au début des années 2010, seul-es un quart des salarié-es de moins de 25 ans sont en contrat à durée indéterminée.
Si les effectifs étudiants progressent spectaculairement – moins de 30 000 en 1900, 500 000 en 1968, 2 400 000 aujourd'hui, la ségrégation sociale demeure, effet de la panne de la démocratisation de l'École depuis une vingtaine d'années.

La difficile autonomie

Fait constant, la jeunesse, ou au moins une fraction de la jeunesse, essentiellement d'origine populaire, continue de susciter la stigmatisation en réaction à des comportements « déviants », depuis les « apaches » de la Belle Époque aux « jeunes de banlieue » d'aujourd'hui en passant par les « blousons noirs » des années 60. La priorité à la réponse éducative choisie

Quelques chiffres

Si l'on considère que la jeunesse comprend l'ensemble des individus entre 15 et 29 ans, quelques repères chiffrés, d'après l'INJEP, Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire.

- La France comptait au 1er janvier 2019 11,7 millions de jeunes, soit 17,4 % de la population.
- En 2016, 43 % des jeunes poursuivaient des études initiales, dont 87 % des 15/19 ans, et 26 % des 20/24 ans.
- Près de 76 % d'une génération obtiennent le bac, dont un peu plus de 20 % un bac professionnel.
- Près de 9 % des 16/24 ans n'ont aucun diplôme.
- En 2017, 44 % des 15/29 ans ont un emploi, et 16,5 % sont au chômage.
- 20 %, soit 4,5 millions vivent en dessous du seul de pauvreté.
- En 2018, 36 % des 18/30 ans participaient à la vie d'une association, 15 % ont participé à une grève, une manifestation ou une occupation de lieux.
- Moins de 30 % des 18/24 ans ont voté aux élections municipales de 2020.

à la Libération par une société qui voyait dans sa jeunesse une richesse rare donc précieuse est désormais contestée par les gouvernements successifs.

Enfin, alors que la jeunesse peine à obtenir son autonomie dans une société marquée par une précarité toujours plus forte, elle se voit paradoxalement reprocher à la fois son insouciance et son désintérêt pour la chose publique : pourtant, de nombreux jeunes s'engagent dans le monde associatif et peuplent les manifestations. Les « *jeunes* » ? « *Un mot de vieux* »[1].

Ainsi la jeunesse « *est aussi un état qui renvoie l'image de la société, de ses espérances et de ses blocages, de ses projections et ses impasses* ».

[1] : *Jeunesse oblige, Histoire des jeunes en France XIXe-XXIe siècle*, sous la direction de Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka, 2009

Les jeunes : premier-es touché-es par la crise

Galérant à trouver leur premier emploi et déjà exposé-es à la précarité, les jeunes vont connaître une entrée dans le monde du travail davantage dégradée. Leur taux de chômage était en janvier 2020 deux fois plus élevé que tous âges confondus. 56 % des 15/24 ans en emploi ont actuellement un contrat à durée déterminée (CDD), contre 12 % des 25/54 ans.

Plus encore que pour le reste de la population, et même si là aussi de fortes inégalités perdurent – niveau de qualification et réseau favorisant l'insertion professionnelle étant particulièrement liés à la classe sociale d'appartenance – pour les 700 000 jeunes quittant chaque année le système de formation, le début de carrière professionnelle est corrélé à la conjoncture économique.

La crise financière de 2008 avait entrainé sur toute l'année 2009, la destruction de 300 000 emplois. Le taux d'emploi des jeunes 6 mois après avoir quitté le système éducatif était alors passé de 68 % début 2007 à 55 % début 2010.

Il est difficile de prévoir l'étendue de la récession liée à la crise sanitaire. Mais selon les différents *scenarii* envisagés, 700 000 à 1 million d'emplois seront perdus en 2020. CDD non reconduits, fins de période d'essai et missions d'intérim achevées ont déjà impacté particulièrement celles et ceux qui les occupaient : les jeunes. Le chômage des 15/24 ans a bondi de 18,4 % à 21,7 % entre mars et avril 2020.

Par ailleurs la pandémie a privé nombre d'entre elles et eux de la possibilité d'acquérir ou de conforter une expérience professionnelle par les stages de fin d'étude, sas souvent indispensable entre les cours et le monde du travail. Faute de perspectives sur l'évolution de leur activité, les chef-fes d'entreprise semblent hésiter, malgré un financement significatif de l'État, à conclure des contrats d'apprentissage, constituant en temps normal, des opportunités de recrutements futurs.

© CADIEU/MAJA

Selon les différents *scenarii* envisagés, 700 000 à 1 million d'emplois seront perdus en 2020

Alors que dans l'attente de jours meilleurs, certain-es jeunes vont reporter leur entrée dans le monde du travail en cherchant à bénéficier d'une formation complémentaire ou à effectuer un service civique, la question de la garantie, à toutes et tous, dès 18 ans, d'un revenu minimum décent doit être posée. Pour rappel : 12 % des 20/29 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

La question de l'autonomie est posée

Les effets de la crise frappent de plein fouet les 18-24 ans et la question de leur autonomie se pose plus que jamais.
L'autonomie, c'est la faculté d'agir par soi-même, la capacité intellectuelle et financière à agir sur sa propre existence.
L'autonomie permet d'améliorer sa situation, mais surtout, elle permet de choisir une vie meilleure.
L'autonomie se construit par l'autonomie résidentielle, matérielle, professionnelle mais aussi relationnelle.

Or la crise renvoie encore plus les jeunes dans la sphère privée, alors que l'autonomie se construit d'abord en dehors de la famille, et parfois contre. Surtout l'autonomie ne se limite pas à l'indépendance financière. Indépendance de fait impossible dans le « plan jeunes » proposé par le gouvernement qui fait la part belle aux contrats et situations précaires.

Présentées par Jean Castex le 15 juillet, les mesures de ce plan « 1 jeune, 1 solution » seront accompagnées d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros.

Sont annoncés le renforcement des dispositifs existants (60 000 places supplémentaires dans Parcours emploi Compétences et contrat initiative emploi…), des aides à l'embauche, le retour de contrats aidés, des formations vers les métiers d'avenir, 100 000 services civiques et 10 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur.

Avec ce plan le gouvernement généralise de fait la précarité chez les jeunes en impliquant le monde associatif et les services publics déjà exsangues.

La politique de jeunesse d'un pays reflète la manière dont un gouvernement considère ses jeunes. Pour être ambitieuse elle doit aborder tout ce qui concerne les jeunes : la protection sociale, l'égalité des genres, le travail, l'éducation, les loisirs, la culture, la santé, le logement…

Il ne faudrait pas qu'elle se résume à un empilement de micro-mesures.

Mineur-es en danger

© TREVIERS/NAJA

D'une façon générale, c'est d'une priorité absolue à l'éducation dont les mineur-es ont besoin, pas de répressif et de sécuritaire

Comment les jeunes en souffrance sociale, mineur-es non accompagné-es, en prison, ont vécu en France l'épisode COVID de confinement ? Quels leviers pour les aider à surmonter les difficultés déjà éprouvées, encore accentuées en temps de crise sanitaire ?

La tribune *Refusons que la protection de l'enfance soit sacrifiée dans la lutte contre la pandémie* (voir encart page 21) publiée dans Libération le 23 avril, évoque une situation déjà très difficile avant la pandémie, aggravée par le confinement. Dans les foyers, sureffectif, manque de personnel et de protection sanitaire, alors que les structures d'accueil affichaient complet et que les familles d'accueil étaient livrées à elle mêmes, sont à souligner.
Pas d'autre choix parfois que prendre le risque de renvoyer dans leur famille des enfants placés, ou de les couper de leurs parents. Le SNPES-PJJ-FSU, souligne que « *la relation à distance n'a pas permis le travail éducatif, par essence relationnel et de proximité* ». Pour les enfants suivis à leur domicile, le confinement a pu empêcher les professionnel-les d'intervenir, rendant impossible évaluation des situations de danger, protection, soutient et accompagnement. Par ailleurs, des milliers de mineur-es isolé·es étranger-es, ont souvent vécu à l'hôtel dans des conditions d'hygiène déplorables. Une situation qui a pu encore les fragiliser, elles et eux dont le vécu a été très traumatisant. Le SNPES-PJJ souligne « *le traitement discriminatoire qui leur est appliqué, notamment par le refus de reconnaissance de leur minorité, créant une atmosphère compliquée par la COVID* ».
Autre situation préoccupante, celles des quelques 800 mineur-es en prison. « *La situation d'urgence a poussé l'institution judiciaire à trouver d'autres solutions* […] *Les déferrements ont été pratiquement stoppés entraînant une baisse du nombre d'incarcérations. Des mineurs ont pu sortir de prison pour aller en foyers ouverts ou en familles d'accueil.* » Et le syndicat d'ajouter : « *Des solutions que nous préconisons depuis longtemps ! Tout arrive !* ». Situation très dure pour celles et ceux restant en prison, sans visites ni scolarisation, dans un isolement total.

Priorité à l'Éducation

D'une façon générale, c'est d'une priorité absolue à l'éducation dont les mineur-es ont besoin, pas de répressif et de sécuritaire. « *Une école accueillante pour tous où l'apprentissage est une priorité pour développer au maximum les capacités de chacun et apprendre le vivre*

Une tribune pour la protection de l'enfance

« Dès la fin du confinement, nous demanderons des comptes », peut-on lire dans la tribune Refusons que la protection de l'enfance soit sacrifiée dans la lutte contre la pandémie, que la FSU et ses syndicats concernés ont signé. « Les institutions concourant à la protection de l'enfance devront rendre des comptes sur la manière dont elles se sont assurées de leur mission, avant, pendant et après la pandémie. Elles devront organiser, pour l'avenir, des plans de continuité de l'activité détaillés, élaborés collectivement et coordonnés. »

« Surtout, il sera urgent de questionner le rôle de l'État dans les missions essentielles de protection de l'enfance, d'interroger la compétence actuelle des départements à gérer cette situation, abandonnant à ce jour nos enfants à leur triste sort, dépendants de politiques locales qui ont démontré leur inégalité et souvent leur inefficacité à les protéger et les accompagner dignement ».

ensemble, non pour désigner les futures élites » insiste le SNUAS-FP FSU, pour qui « *le social fonctionne à bas coût, renvoyé de plus en plus par les politiques sur les associations, les dons et les bénévoles* ». Aider les familles, touchées de plein fouet par la crise, relève de décisions politiques fortes, comme soutenir les professionnel-les en charge de ces jeunes, leur donner moyens et matériel à hauteur des missions et rendre leurs métiers attractifs. Leur professionnalité et leur capacité à apprécier les situations doivent être pleinement reconnues. Enfin, EPA-FSU souligne que « *le droit aux vacances et aux loisirs, qui a souffert pendant la période, constitue un levier puissant pour redonner confiance à ces jeunes* » tout comme la construction de « *parcours encadrés par des professionnels. Pour reprendre pied* ».

Parier sur la jeunesse

Le confinement a accéléré et amplifié le décrochage des élèves pour lesquels il était déjà difficile de maintenir le lien scolaire en présentiel malgré les efforts des équipes. La période de crise a aggravé les inégalités scolaires et sociales. Il est nécessaire de les combattre en redonnant une ambition pour la jeunesse, un avenir désirable dans une société plus juste et écologiquement soutenable.

La FSU propose un plan d'urgence ambitieux pour la jeunesse. En voici quelques éléments.

L'État doit soutenir les services publics notamment ceux de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, de l'orientation, de la formation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la justice et de l'animation par un investissement massif pour permettre à tous les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société et le cas échéant de pouvoir accéder à un emploi durable dans les années à venir.

Il est nécessaire de renoncer aux suppressions de postes ou fermetures de classes et mettre en œuvre un plan de recrutement de personnels et de titularisation de toutes et tous. Il est urgent d'améliorer l'encadrement des élèves et des étudiant-es ainsi que les conditions d'enseignement et d'étude. Le ministère a profité des crises sanitaire, sociale et économique et du confinement de la population pour avancer sur ses réformes éducatives vers une école encore plus inégalitaire. Le projet de la FSU est celui d'une école et d'une université émancipatrices.

Pour relever le défi de démocratisation scolaire, c'est aussi d'enseignant-es concepteur et conceptrices mieux formé-es dont l'école à besoin. Les moyens accordés aux INSPE doivent être abondés, et les réformes engagées quant au recrutement et à la formation des enseignant-es doivent être abandonnées.

Les actions des infirmier-es, des assistantes de service social, des psychologues de l'Éducation nationale tout comme des enseignant-es spécialisé-es doivent être renforcées. Il y a également nécessité d'une formation professionnelle et initiale pilotée par le service public d'éducation.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une réelle obligation de scolarisation des 16/18 ans. Les ministères en charge de l'éducation et de la formation doivent réellement s'investir non seulement dans la prévention mais aussi dans le traitement du décrochage.

Il est nécessaire de mettre en œuvre une réelle obligation de scolarisation des 16/18 ans

© RIVAUD/NAJA

La jeunesse qui s'engage

© TREVERSNAJA

« Les jeunes ne sont plus des militants "fidèles" d'une organisation ou d'un parti, mais se mobilisent plutôt de manière spontanée, pour des causes qui leur plaisent et qui en valent la peine à leurs yeux »

Toutes les enquêtes sociologiques révèlent que la jeunesse n'est ni désengagée, ni apolitique ou individualiste. Cécile Van de Velde évoquait dans Le Monde, fin 2017, « *l'énergie très particulière* » de cette « *génération charnière, éduquée et très critique, en tension entre deux mondes* » portée par une « *grande quête de sens* » se heurtant « *à un monde qui se vit en crise et en déclin et ne fait plus envie* ». Socialisé-es avec l'idée « *d'être soi-même* », les jeunes porteraient une volonté de « *ne plus subir* » comme leurs aîné-es qu'ils et elles ont vu souffrir. De petits actes quotidiens – consommer bio, aider la voisine âgée... – ou sur un autre plan quitter un travail qui ne plaît pas, souvent associés à un discours réflexif sur la société, se présenteraient comme des actes politiques avec la conscience de changer le système à petits pas.

Loin de faiblir, l'engagement des jeunes tend même à progresser et se transforme. Pour Pierre Bréchon[1] « *les jeunes ne sont plus des militants "fidèles" d'une organisation ou d'un parti, mais se mobilisent plutôt de manière spontanée, pour des causes qui leur plaisent et qui en valent la peine à leurs yeux* ». Jacques Ion[2] décrit, lui, le passage de l'engagement traditionnel, de longue durée, symbolisé par le « *timbre renouvelable et collé sur la carte* » à un engagement « *post-it* », détachable et mobile, caractérisé par des objectifs restreints, des formes de fonctionnement légères et souples. Un engagement de court terme, même s'il est « *répétable successivement en différents lieux* », de « *mise de soi à disposition, résiliable à tout moment* ».

Le baromètre sur la jeunesse de 2019 de la DJEPVA[3] détaille les formes d'engagement qui, chez les jeunes aussi, évoluent avec le sexe, le diplôme et la situation sociale. Il en ressort qu'avoir signé une pétition ou défendu une cause par internet est pour 45 % des jeunes et particulièrement les femmes et les diplômé-es du supérieur, la principale voie d'action dans la vie publique. Vient ensuite l'engagement bénévole associatif pour 43 % des hommes et 31 % des femmes, d'abord dans le sport pour ⅓ d'entre elles et eux, puis la culture ou le loisir (21 %) et la jeunesse et l'éducation (16 %). Si, sans doute en lien avec le mouvement des Gilets jaunes et les marches pour le climat, la participation à des manifestations, grèves ou occupations des lieux progresse pour atteindre 17 % des jeunes (22 % des hommes et 12 % des femmes) cette progression a été moins rapide et moins élevée que pour l'ensemble de la population. Enfin, l'adhésion à un parti politique est très marginale (7 % des jeunes hommes et 3 % des jeunes femmes) et orientée à la baisse.

1 : Pierre Bréchon : Sociologue, Professeur de sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Grenoble
2 : Jacques Ion : Sociologue, chercheur au CNRS
3 : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Les jeunes et le vote

Les jeunes votent moins que leurs aîné-es. Les études de sociologues et politistes comme Anne Muxel ou Pierre Bréchon, montrent que les raisons sont multiples : stabilisation sociale et professionnelle retardée ; choix d'autres modalités d'action ; offre politique ne correspondant pas aux attentes « *aucun candidat ne défend mes idées* » ; défiance et conviction que « *les élections ne changeront rien* » ; mais aussi changement du sens donné au vote « *Autrefois, le citoyen allait voter car c'était son devoir* [...] *Aujourd'hui, on va voter si on a quelque chose à dire dans le scrutin** », le vote est intermittent, sans fidélité partisane. Les jeunes ne sont donc pas dépolitisé-es « *car pour avoir quelque chose à dire, il faut inévitablement être plus politisé* ». Celles et ceux qui se sont mobilisé-es en faveur de l'écologie ont développé une envie de faire « *changer les choses* ». Ayant alors « *quelque chose à dire* » la participation des jeunes a progressé de 14 % aux élections européennes de 2019.

* Pierre Bréchon cité par « Toute l'Europe », nov 2019

Mélanie Luce : « *L'enseignement supérieur commence à ressembler à la santé* »

Mélanie Luce, présidente de l'Unef.

Comment l'Unef apprécie t elle la situation de la jeunesse étudiante à la veille de la rentrée ?

Les étudiant–es paient aujourd'hui au prix fort la crise sanitaire et économique mais aussi la politique menée par le gouvernement. Les situations de difficultés s'accumulent et ne sont pas prises en charge par la puissance publique : ainsi de la précarité étudiante qui explose littéralement, avec une augmentation du coût de la vie étudiante que nous évaluons cette année à 3,69 % ce qui est très supérieur aux précédentes années. Cela s'explique notamment par l'augmentation des loyers (69 % du budget étudiant en moyenne), et surtout ceux des petites surfaces qui grimpent plus vite que la moyenne des loyers. S'y ajoutent des dépenses nouvelles comme les masques désormais obligatoires dans le supérieur mais non pris en charge par l'État, avec un coût de 230 euros par an, ce qui est beaucoup pour un–e étudiant–e. Par ailleurs, le nombre de jeunes sans inscription à l'issue de Parcours sup, plus de 90 000, augmente fortement en raison de choix gouvernementaux : sélection, et non création de places dans les universités. Le sort du service public de l'enseignement supérieur commence à ressembler à celui de la santé...

Quelles réponses apporter aux difficultés rencontrées ?

L'Unef exige, au delà des annonces gouvernementales, un véritable plan d'urgence pour les jeunes, comprenant une reforme structurelle des bourses qui permette d'augmenter le nombre de boursier-es, une aide d'urgence, et la gratuité des masques. Nous demandons aussi l'encadrement des loyers, gratuité des transports publics pour les étudiant-es. Cela n'a rien d'utopique : la ville de Paris a remis en place l'encadrement des loyers, d'où une augmentation de 1,24 % contre 2,5 % en moyenne en France. Bien sûr cela reste insuffisant, d'autant que Paris reste la ville la plus chère du pays et que les transports y sont très coûteux, mais cela va dans le bon sens. Libération vient de publier notre classement des villes en fonction du coût de la vie étudiante localement : celui-ci varie beaucoup en fonction des pratiques des municipalités. Ces mesures sont d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans le temps et la durée.

© IR

La jeunesse française participe à de nombreuses mobilisations et luttes, sociales, politiques environnementales, écologiques... quelle est ton analyse sur ce sujet ?

L'UNEF refuse l'idée paternaliste d'une jeunesse qui, jusqu'à présent insouciante et égoïste, viendrait soudainement de se réveiller. Il s'agit davantage de mutations des formes d'engagement que d'une augmentation pure et simple des mobilisations avec une montée de la prise de conscience des jeunes sur les enjeux écologiques, l'antiracisme, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les violences exercées par des forces de police... On sent une vraie inquiétude pour l'avenir, liée au contexte économique anxiogène, ainsi qu'aux perspectives d'une entrée plus difficile dans l'emploi salarié ces prochaines années.

> « *L'UNEF refuse l'idée paternaliste d'une jeunesse qui, jusqu'à présent insouciante et égoïste, viendrait soudainement de se réveiller.* »

Sites et protection des données

Les plateformes de santé en ligne épinglées

© NETANGE/NAJA

Une Français-e sur deux utilise des plateformes de santé en ligne. Doctissimo pour l'information et Doctolib pour la prise de rendez-vous en ligne sont les deux leaders français. La plainte d'une ONG auprès de la CNIL et un acte de piratage inquiètent sur la protection des données personnelles en possession de ces sites.

Depuis 2000, le nombre de sites spécialisés dans le domaine de l'information santé et bien-être a explosé. Les Français-es peuvent en un clic se renseigner sur une maladie, un médicament, une thérapie, avoir accès aux praticien-nes disponibles, prendre RDV et demain pourront avoir accès à leur dossier médical personnalisé (DMP). Un gain de temps et des connaissances accessibles facilement. D'un clic à l'autre le visiteur ou la visiteuse participe à des tests, des questionnaires dans lesquels sont renseignés des champs concernant sa santé. Ainsi, alors que la protection des éléments confiés n'est assurée que par un consentement donné aux cookies, le site finit par détenir une quantité de données personnelles sensibles.

Plainte de la CNIL contre Doctissimo

Cumulant 60 millions de visites par mois, le leader Doctissimo, propriété de TF1, se trouve actuellement dans le collimateur de l'ONG Privacy international. Créé en 2000 comme site de référence en information et bien être, il est devenu, pour être rentable, un site en libre accès financé par la publicité et dépendant de Google : contenus sponsorisés, publi-rédactionnel, techniques de référencement, marketing ciblé et collecte de données personnelles.

L'ONG accuse le site d'enfreindre le règlement général de protection des données (RGPD) en marchandant ces données et a déposé une plainte en juin 2020 auprès de la CNIL. Sont ciblés l'insuffisance de protection avec le consentement de cookies et le partage de données avec les 556 partenaires du site leur offrant ainsi des « profils » utilisés à des fins de ciblage publicitaire. Le groupe TF1 interrogé par Le Monde sur la plainte laisse sous-entendre que pour continuer à avoir accès au site gratuitement la collecte de données est le prix à payer.

Or le RGPD impose une base légale pour les différents traitements des données, un principe de transparence, de loyauté, de licité, de limitations des finalités, de minimisation des données et d'intégrité et confidentialité. L'ONG ajoute à cela une mauvaise gestion des cookies.

Doctolib piraté

La CNIL, saisie, devra enquêter et conclure si des infractions graves et systémiques sont constatées. La loi de juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Sites de santé publics

© MICCHIELLI/NAJA

Alors que Doctissimo s'installe en tête des sites lorsque un-e internaute tape un mot du domaine médical dans sa barre de recherche, une dizaine de sites publics d'information médicale existent et ne bénéficient pas des visites en nombre. Un portail commun (http://www.sante.fr/) donne accès au site du ministère et à ceux des 10 agences de santé parmi lesquels l'Institut national de veille sanitaire (INVS) qui coordonne la surveillance épidémiologique évalue les risques sanitaires, la Haute autorité de santé (HAS), ou l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSPS). Peuvent être également sources d'informations sûres les sites des centres et instituts nationaux de recherche scientifique (CRNS et INRS). L'Inserm a mis sur internet un support de formation : recherche et évaluation de l'information biomédicale sur le web disponible à l'adresse suivante : (http://infodoc.inserm.fr/asso/index.html).

Les données personnelles, tenues confidentielles par les services de santé, peuvent-elles servir à des usages commerciaux sur les réseaux ?

a étendu ses missions et renforce son pouvoir de contrôle et de sanction. Elle devra établir s'il y a mise en conformité des traitements de données personnelles avec le RGPD. Elle procédera à l'évaluation préalable des risques par les responsables de traitement et leurs sous-traitants. En cas de manquement grave, elle pourrait ainsi sanctionner le site en lui imposant une amende administrative importante (jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial consolidé).

Mais l'utilisation des données n'est pas le seul risque.

Le site Doctolib, leader des plateformes, a déjà été utilisé par 35 millions de Français-es orienté-es vers 135 000 praticien-nes. Sont mémorisés le motif de la consultation, le nom du spécialiste, l'historique des consultations et les ordonnances. De nombreuses informations sensibles qui selon la direction de l'entreprise seraient totalement protégées : « *Nous utilisons des clés de déchiffrement spécifiques que nous transmettons à nos clients de telle sorte qu'ils soient les seuls en mesure d'avoir accès aux données de santé.* »

Or Doctolib vient d'être victime d'un piratage qui a permis d'accéder aux informations administratives de 6 128 rendez-vous. Doctolib tente de rassurer en expliquant que l'attaque n'a pas concerné ses serveurs directement mais les applications utilisées par les praticien-nes et affirme qu'aucune information liée aux dossiers médicaux n'a été collectée. La CNIL a cependant été prévenue de l'attaque et de la fuite des données comme l'exige la loi et une plainte a été déposée par Doctolib.

Les infractions au RGPD dans le cas de Doctissimo et le piratage des données sur Doctolib ne sont cependant pas les seuls problèmes liés à cette consommation médicale en ligne. Si un Français-e sur deux utilise ces services, cela a forcément un impact en termes de santé : hégémonie commerciale et inégalité de visibilité entre praticien-nes, disparition d'emplois (secrétaire médicale), perte de mission publique (l'AP-HP a signé un partenariat avec Doctolib en 2016). Des problèmes qui laissent craindre un consumérisme médical et une ubérisation de la santé ?

Enfin ces problèmes de collecte de données personnelles n'interrogent-ils pas l'avenir ? Le dossier médical personnalisé ne pourra-t-il pas servir de sésame pour une assurance, une mutuelle, un crédit ? La possibilité de profilage, rendue possible par le croisement de données personnelles les plus diverses, fait peser un risque de discrimination au préjudice des personnes les plus vulnérables. Mais ce risque peut constituer une puissante incitation à développer une information de qualité et à promouvoir un comportement éthique de tous les citoyen-nes.

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Thomas Dautieu : « *La CNIL peut prononcer diverses sanctions* »

Quel est le rôle de la CNIL lorsqu'elle est saisie ?

Lorsque la CNIL enregistre une plainte, elle intervient le plus souvent auprès du responsable du fichier pour l'informer des manquements soulevés par le plaignant et des textes applicables, afin qu'il se mette en conformité et respecte les droits des personnes. Les plaintes les moins complexes font l'objet d'un traitement rapide par le service de relations avec le public. Les plaintes plus complexes, nécessitant souvent plusieurs actes d'instruction auprès des responsables de fichiers, sont orientées vers le service des plaintes. Lorsque cela est nécessaire, la CNIL peut diligenter un contrôle sur place, sur pièce, sur audition ou en ligne qui permet de vérifier la mise en œuvre concrète de la loi. Un programme des contrôles est élaboré chaque année en fonction des thèmes d'actualité, des grandes problématiques identifiées et des plaintes dont la CNIL est saisie. A l'issue des contrôles, la Présidente de la CNIL peut décider des mises en demeure. La formation restreinte de la CNIL peut prononcer diverses sanctions dont des sanctions pécuniaires d'un montant maximal de 20 millions d'euros ou de 4 % du chiffre d'affaires mondial. Ces sanctions peuvent être rendues publiques en fonction notamment de la gravité des manquements constatés et du nombre de personnes concernées.

Que peuvent faire les citoyens ?

Lorsqu'une personne souhaite exercer ses droits concernant le recueil et le traitement de ses données personnelles, la première chose à faire est de contacter directement l'organisme qui les détient. En l'absence d'action concrète de l'organisme, ou de réponse insatisfaisante, la personne peut alors déposer une plainte auprès de la CNIL.

Répressions culturelles

Les actes graves de répression envers la création artistique dans le monde ne faiblissent pas. C'est ce que montre le rapport annuel de l'ONG Freemuse sur les violations du droit à la liberté d'expression des artistes. Elle en a dénombré 711 en 2019, deux fois plus qu'en 2015 et moitié plus qu'en 2017. Publié le 15 avril dernier pour une étude réalisée en 2019, le rapport de l'ONG londonienne met principalement en cause l'intégrisme religieux et le nationalisme dans cette régression des « normes internationales des droits de l'homme ». Pour Freemuse, ces atteintes graves aux libertés sont « *une des plus grandes menaces* » pesant sur les créateurs qui sont victimes de harcèlement, d'œuvres détruites, d'agressions physiques, de procès, de condamnations à des années de prison et même d'assassinats, 9 artistes ayant été tués dans 8 pays.

Cette recrudescence de la répression tient à l'autoritarisme de régimes qui ne supportent pas une œuvre engagée ou promouvant simplement les libertés fondamentales. Les gouvernements censurent également pour défendre la religion, notamment dans les pays qui conservent les lois contre le blasphème et l'insulte à la religion en désaccord avec la charte internationale des droits de l'homme. Les artistes LGBT+, ou défendant les droits des LGBT+, sont entre autres considérés comme insultant la religion, et donc plus susceptibles d'être sujets à des attaques et persécutions.

Freemuse dénonce également les harcèlements qui se multiplient sur les réseaux sociaux, menaçant l'intégrité des créateurs et créatrices.

© Artwork courtesy of Suzana Stajadinović

Opéramorphose

© DR

C'est le nom donné à trois jours d'un marathon créatif lancé à l'Opéra de Rennes, les 25, 26 et 27 septembre. Forte de dix ans de projets numériques innovants, qui réinterrogent le rapport entre l'opéra, ses artistes, ses spectateurs et son territoire, l'institution s'ouvre aux expérimentations artistiques de quatre équipes chargées d'interroger à la fois la liberté artistique contemporaine et les nouveaux usages du numériques. Une restitution publique de leurs prototypes aura lieu le 27 septembre à 16 heures.

La diversité fait théâtre

© Jean-Louis Fernandez

À la tête du Théâtre National de Strasbourg, Stanislas Nordey est soucieux de favoriser sur scène la diversité, incarnée par la nouvelle génération de comédiens. En outre, le metteur en scène et comédien a décidé de ne monter que des pièces écrites par des femmes jusqu'à la fin de son mandat. Parce que « *les autrices sont ce qui manque le plus aujourd'hui dans les programmations de nos théâtres* ». Parmi elles, Marie NDiaye, Claudine Galéa, Mathilde Delahaye, Sonia Chiambretto, Séverine Chabrier, Debby Tucker Green... Mais Stanislas Nordey clame en cette rentrée : « *Le public a besoin de savoir comment il doit venir dans les lieux pour décider s'il va y venir* ».

La culture du plein air

La distanciation sociale ennemie de l'art vivant ? Artistes et responsables de salles trouvent heureusement la parade. Ainsi, l'opéra se fait gratuit et visible sur écran géant sur les parvis de la Seine Musicale à Boulogne, de l'opéra de Rennes et plusieurs villes, de Lyon et sa région... Le festival d'Aix le pratique lui depuis 2008. Opéra, ballet et cinéma jouent l'alternance du plein air sur écran dans les sites patrimoniaux.

© DR

Rijeka capitale

Nommée capitale européenne de la culture 2020, la cité croate dont les industries traditionnelles portuaires sont en déclin se préparait à accueillir les artistes et visiteurs du monde entier. Mais, après la liesse des festivités inaugurales en février, l'épidémie de Covid19 a tiré un trait sur l'organisation d'une année exceptionnelle, culturelle et économique. La manifestation s'est alors centrée sur des projets moins élitistes et avec des artistes locaux, et elle a fait naître un nouveau quartier culturel dans un complexe qui abritait autrefois des usines de sucre et de tabac. À terme, les bâtiments deviendront musées, galeries, bibliothèques. Et les plus jeunes citoyens de Rijeka hériteront d'un centre artistique interactif.

© Rijeka 2020

Mémoire du confinement

LSD, émission de documentaristes diffusée sur France Culture, revient en série sur l'expérience du confinement. Quatre épisodes de 55 mn font entendre la sidération, les tensions liées à l'enfermement, l'exacerbation des inégalités, l'insécurité au travail... en donnant le micro à de nombreux témoins de ce temps inédit. Un printemps au temps du confinement, une série collective réalisée par Anne Perez et Angélique Tibau.

© DR

Diversité et engagement artistique

Du 16 au 20 septembre, avec Le *Grand Festival contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT*, le Palais de la Porte Dorée à Paris ouvre grand ses portes aux comédiens, danseurs, personnalités de la musique, du dessin, de la littérature, qui mettent leurs talents au service de la lutte contre les discriminations. À l'heure où les violences, racisme et antiracisme agitent les sociétés, le Musée de l'histoire de l'immigration invite le public à s'informer, à s'engager mais aussi à s'émerveiller. La soirée d'ouverture de cette 5e édition lance le débat : « Racisme/antisémitisme : interdit d'en rire ? ».

© Willy Vainqueur

Rentrée littéraire : une reprise attendue

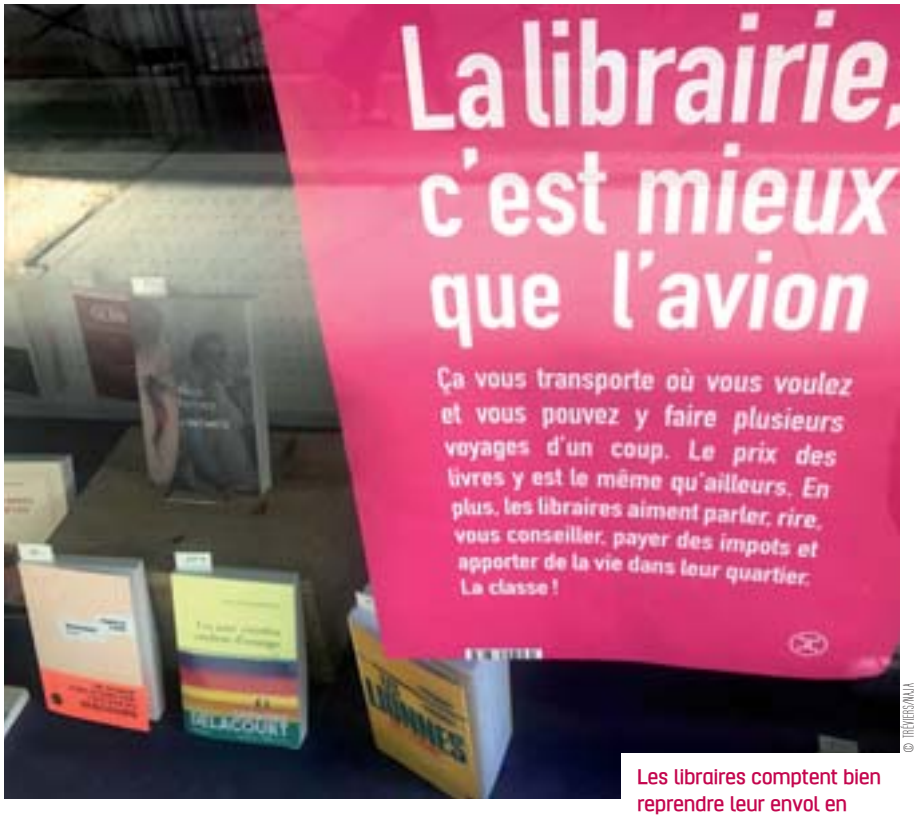

© FRÉDÉRIC NAUCZYCIEL

Les libraires comptent bien reprendre leur envol en cette rentrée littéraire.

Après la grande peur liée à l'effondrement des ventes pendant le confinement, le livre reprend des couleurs grâce à la fidélité des lecteurs et à une rentrée littéraire abondante.

La période de confinement a désespéré les libraires qui prévoyaient déjà, pour nombre d'entre eux, une fermeture définitive. En deux mois, de mars à mai, les ventes ont chuté de 95 % par rapport à la même période de 2019. La réouverture, le 19 mai dernier, a bousculé la donne : les lecteurs étaient présents. Malgré les conditions sanitaires désagréables imposées dans les magasins, la période suivante, de mi-mai à mi-juillet, a vu les vents bondir de près de 20 %, toujours par rapport à 2019. Ces dernières ventes ne rattrapent pourtant pas encore les baisses de chiffre d'affaires chez les libraires comme chez les éditeurs. Ces derniers, à l'instar d'Actes Sud, avancent des prévisions en chute d'un tiers sur l'année 2020.

Si la fermeture partielle des salles de spectacles n'est sans doute pas étrangère à ce rapport des amoureux de la culture sur le livre, il n'en reste pas moins que l'offre s'est appauvrie dans la période, les éditeurs ne pariant que sur les écrivains connus et reportant à plus tard la majorité des publications.

511 nouveaux romans

Dans ce contexte, la rentrée littéraire d'automne s'annonce comme un élan d'espoir. Certes, la désinflation se poursuit avec seulement 511 nouveaux romans, loin des 597 de 2018 et surtout des 727 de 2007, année record. Mais proche des 524 éditions de l'an dernier. Les libraires comme les lecteurs se plaignaient d'ailleurs de ne pouvoir pour les uns étaler qu'un petit nombre de publications et pour les autres de ne savoir que choisir.

Des signatures appréciées sont au rendez-vous. Côté roman francophone, les grands éditeurs renouvellent les valeurs sûres : Alice Ferney avec *L'Intimité* (Éditions Actes Sud), Alice Zeniter avec *Comme un empire dans un empire* (Éditions Flammarion), Pascal Quignard avec *L'Homme aux trois lettres* (Éditions Grasset), Emmanuel Carrère avec *Yoag* (Éditions Pol), Yasmina Khadra avec *Le Sel de tous les oublis* (Éditions Julliard), Philippe Claudel avec *Fantaisie allemande* (Éditions Stock), Jean-Philippe Toussaint avec *Les Emotions* (Éditions de Minuit), et Carole Martinez avec *Les Roses* (Éditions Gallimard). Et parmi les premiers romans, Fatima Daas, âgée de 25 ans, qui fait la couverture des Inrockuptibles pour son roman *La Petite Dernière* (Éditions Notabilia).

Côté littérature étrangère, c'est également un feu d'artifice. Salman Rushdie (*Quichotte* chez Actes Sud), Joyce Carol Oates (*Ma vie de cafard* chez Philippe Rey), Ken Follet (*Le Crépuscule et l'Aube* chez Robert Laffont), Karl Ove Knausgaard (*Fin de combat* chez Denoël), Julian Barnes (*L'Homme en rouge* chez Mercure de France). Et le dernier roman de l'Irlandais Colum McCann sur fond de conflit israelo-palestinien, *Apeirogon* (Belfond).

La rentrée littéraire de cet automne n'est toutefois pas comme les autres. Nombre de premiers romans ont été repoussés à janvier par les maisons d'édition qui, dans l'ensemble, ont peu publié depuis le début de l'année. Et les grands salons comme Paris et Francfort, lieux de promotion pour le grand public, ne se tiendront pas.

Élisabeth Pan

Des Rencontres, malgré tout

Malgré la pandémie, les lecteurs peuvent encore rencontrer leurs auteurs préférés dans quelques manifestations qui sont maintenues. En septembre, Nancy accueille du 11 au 20 Le Livre sur la place, manifestation qui affiche son 42e anniversaire avec, pour présidente l'écrivaine Leïla Slimani. Guillaume Musso, Emmanuel Carrère, Erri De Luca, Amélie Notomb et bien d'autres seront présents.

De son côté, Geneviève Brissac maintient, avec les auteurs et auteures (notamment Agnès Desarthe, Olivier Rolin, Jakuta Alikavazovic), les Rencontres de Chaminadour à Guéret autour de l'œuvre de Virginia Woolf. Du 17 au 20 septembre.

Monde d'après : « tout numérique » ?

© RIYADNAYA

La crise sanitaire a plongé le monde de la culture dans un brouillard inquiétant. Annulations de festivals et manque de visibilité frappent les arts vivants. L'étude décennale du ministère de la Culture montre l'émergence de nouvelles pratiques où le numérique l'emporte sur le patrimonial.

Le cœur n'y est plus. La réouverture des salles de spectacles et de cinéma en juin, avec les restrictions que l'on connaît, n'a pas séduit le public. Les salles obscures accusent une chute de fréquentation de 70 % sur le mois de juillet 2020 par rapport à juillet 2019, ce qui a entrainé la fermeture provisoire de lieux emblématiques comme le Grand Rex à Paris. Et les théâtres et opéras ne savent pas s'ils doivent maintenir les billetteries pour cet automne. Les « mesures de distanciation » semblent antinomiques avec la gestion des salles. Le remplissage de ces dernières n'est pas seul en cause. Les annulations en cascade des festivals qui assurent les créations des spectacles de l'année à venir posent le problème d'une création culturelle affaiblie.

Les répercussions sont multiples. Deux chercheurs ont tenté d'évaluer l'impact des annulations de festivals. Emmanuel Négrier, du CNRS de l'université de Montpellier, et Aurélien Djakouane, du laboratoire sophiapol de l'université de Nanterre, ont chiffré à 2,6 milliards d'euros l'impact économique. Une somme qui comprend la perte des dépenses en billetterie, hôtellerie, restauration, tourisme, mais aussi la baisse des dépenses des festivals eux-mêmes.

238 000 engagements annulés

Conséquence, les chercheurs prévoient jusqu'à 111 065 suppressions d'emplois. Par ailleurs 238 000 engagements d'artistes ont été annulés, les autres étant indemnisés par solidarité, comme 450 personnels saisonniers, intermittentes et intermittents que devait employer le Festival d'Avignon. Ou, à 70 % les petits cachets des artistes dont les spectacles du Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence ont été annulés (les autres ont été reportés en 2021). Montpellier-Danse, qui annonce une saison d'automne, a pu jouer autrement en reportant de quelques mois les trois quarts de sa programmation de juillet.

L'État et les collectivités locales ont maintenu les subventions aux festivals et aux spectacles, permettant d'assurer en partie les salaires des personnels permanents et l'indemnisation des compagnies. Mais les spectacles et festivals dont le budget repose en grande partie sur la billetterie, ont beaucoup perdu, comme les Vieilles Charrues de Carhaix dont les 18 millions d'euros de budget ne seront pas cette année dépensés pour les déplacements, les repas et les 700 salaires.

Des pratiques culturelles qui changent

Outre les questions économiques et sociales, les actrices et acteurs de la culture interrogent l'avenir de l'art vivant dans son ensemble. Si toutes et tous connaissent une période dans leur carrière où les spectacles ne trouvent pas preneur, où les salles restent clairsemées, l'avenir n'était jusque-là pas compromis. Aujourd'hui nombreux sont celles et ceux qui craignent une extension des mesures sanitaires sur l'année 2021, voire au-delà, inscrivant dans le marbre de nouvelles pratiques culturelles qui ne font pas la part belle à la scène.

La lecture en recul chez les jeunes

© RIYADNAYA

L'enquête décennale réalisée depuis 1973 par le ministère de la Culture sur les pratiques des Français révèle, dans son édition 2020, un renversement notable sur le livre. La lecture d'au moins un livre par an, si elle est actée chez 84 % des sexagénaires, n'est plus vraie que pour 58 % dans la génération née entre 1995 et 2004. L'étude de 1973 montrait que les jeunes lisaient deux fois plus que les plus âgés. Aujourd'hui c'est quasiment l'inverse. Ceux qui lisaient continuent à lire, mais n'ont pas été remplacés par de plus jeunes.

L'incertitude règne dans le monde du spectacle vivant. Concerts, chorégraphies, pièces de théâtre, cirque, opéras, tout semble en suspens.

Publiée le 10 juillet par le ministère de la Culture, l'étude décennale sur les pratiques des Françaises et Français indique une nette progression du numérique, et pas seulement pour les jeunes générations. Réalisée auprès de 9 200 personnes âgées de plus de 15 ans, l'étude montre que la « consommation » culturelle n'est pas en baisse, mais les pratiques dites « patrimoniales » (lire, fréquenter les cinémas, théâtres, lieux patrimoniaux) reculent avec les générations alors que la culture numérique, notamment la musique et les vidéos, est en pleine expansion.

Les plateformes de streaming, qu'elles soient gratuites comme Youtube ou payantes comme OCS et Deezer, ont bousculé les pratiques. Netflix, qui ne cesse de progresser, va bientôt annoncer ses 200 millions d'abonnés payants. La plateforme de Disney, lancée récemment, annonce déjà 100 millions d'abonnés. Après trois mois d'hésitation, la major a finalement bousculé le monde du cinéma en décidant une sortie mondiale sur sa plateforme de son dernier film Mulan au détriment des salles.

Le « tout numérique »

La mise en ligne souvent gratuite des opéras, concerts et pièces de théâtre, pendant et après le confinement, semble renforcer la tendance. Cet été, il suffisait de regarder Arte pour avoir accès aux deux opéras du festival de Salzbourg, maintenu avec une programmation allégée. La pratique n'est pas nouvelle et permet à des millions de gens d'accéder aux festivals par écran interposé. Mais elle s'est renforcée et inscrite durablement dans les budgets des festivals.

Les pratiques numériques, particulièrement chez les jeunes, ont tendance à être exclusives. Le « tout numérique » est désormais acté pour une personne sur six. Celle-ci voit un film par jour, suit les réseaux sociaux, écoute dès que possible de la musique en ligne, joue aux jeux vidéo, mais va très peu au cinéma, encore moins au théâtre ou dans un musée, et ne lit pas de livre. La moitié de ces nouveaux consommateurs a moins de 25 ans.

Seulement 4 % de cette jeune génération se sent « appartenir » à la « culture patrimoniale ». Ils étaient 44 % dans la génération de leurs parents et 47 % dans celle de leurs grands-parents. C'est dire si la chute est récente et brutale.

Jacques Mucchielli

« La réduction de certains écarts territoriaux et sociaux »

En un demi-siècle, les six études menées par le ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Françaises et des Français dressent un tableau complet et évolutif de la « consommation » culturelle.

Première constatation, les pratiques culturelles ont largement crû : « *En cinquante ans, la culture a pris une place croissante dans le quotidien des Français, en particulier l'écoute de musique et les pratiques audiovisuelles, et en une décennie, les pratiques culturelles numériques se sont considérablement développées* » notent Philippe Lombardo et Loup Wolff, les deux auteurs de l'enquête, qui ajoutent que « *les pratiques de sortie dans les équipements culturels se sont développées, sous l'effet d'une plus forte fréquentation des plus de 40 ans* ».

Six grandes tendances se dégagent de l'étude. D'abord « *une place croissante de la culture dans le quotidien des Français* », avec une mention spéciale pour l'audiovisuel malgré une baisse chez les moins de 35 ans. Ensuite, sans surprise, « *l'essor considérable, en dix ans, des pratiques culturelles numériques* » qui touchent toutes les générations sauf les plus âgées, pour l'écoute de la musique, la consultation des vidéos et des réseaux sociaux et les jeux vidéo.

« *Des Français plus nombreux à fréquenter les lieux culturels, surtout après 40 ans* » : cela confirme la grande appétence pour les musées, théâtres, salles de concerts, centres d'art… que toutes les statistiques confirment. Cependant « *si la danse et le théâtre sont attractifs pour le jeune public, le spectacle vivant peine en particulier à attirer les 25-39 ans* ».

Autre constatation d'importance, « *la réduction de certains écarts territoriaux et, dans certains cas, sociaux* ». Pour les deux auteurs, « *la massification de certaines pratiques, notamment audiovisuelles, numériques ou encore cinématographiques, va de pair avec une réduction notable des écarts de pratiques qui pouvaient exister entre les populations des grandes villes et celles des milieux ruraux ou encore entre les milieux sociaux* ».

Les écarts restent néanmoins encore importants selon les diplômes et les catégories socioprofessionnelles.

L'étude note enfin « *la singularité culturelle des générations récentes* » et « *le déclin de pratiques associées à la génération du baby-boom* » qui se traduit par une culture du « tout numérique » au détriment de la pratique culturelle dite « patrimoniale ».

David Bobée : « J'ai hâte de me remettre aux créations »

À la tête du CDN de Rouen depuis 2013, le metteur en scène, scénographe, scénariste, réalisateur David Bobée revisite à travers ses spectacles la palette des arts vivants, théâtre, danse, cirque, opéra, en revendiquant une scène représentative de l'ensemble de la société.

Vous revendiquez une démarche théâtrale populaire, avec l'idée qu'après le plaisir de la représentation on peut réfléchir collectivement. Comment réagissez-vous dans la situation sanitaire actuelle ?

Cela a touché différents endroits de ma responsabilité de directeur de structure. Mon premier réflexe, après avoir mis tous les personnels et les usagers en sécurité, a été d'assurer la santé financière des personnes et très vite j'ai lancé ce mot d'ordre : annuler tout, payer tout le monde. La question était de se battre pour qu'un service qui n'était pas rendu puisse être rémunéré, personne n'étant responsable de la situation.

J'ai demandé à des acteurs de lire des extraits de leurs livres, aux danseurs d'improviser des danses de salon, aux chanteurs de faire de la musique de chambre. J'ai remonté un spectacle qui se joue dans une salle de bar, en répétant via Skype... Il y a eu également le partage des captations de spectacles programmés au CDN. Avec tout cela on a gardé un lien très fort avec les spectateurs, même s'il ne s'agit pas de remplacer le théâtre par le numérique.

Comment alimenter le plaisir du théâtre en cette rentrée ?

D'abord par la programmation. Par les objets artistiques eux-mêmes, qui sont ceux qu'on a rêvés avant ce confinement. Je suis parti du principe qu'il fallait maintenir la programmation telle qu'elle était rêvée depuis plus d'un an, qu'il ne fallait pas amputer le désir des artistes et celui des spectateurs et des spectatrices, qu'il fallait l'honorer, partir sur une saison comme si de rien n'était. Si on devait à nouveau annuler en raison d'un cluster, le fait d'avoir programmé normalement est la seule garantie de continuer ce qu'on a fait, c'est-à-dire annuler et payer tout le monde. Si les CDN, qui sont des grands employeurs de compagnies et d'équipes, voient les choses à la baisse alors on va participer au carnage social.

Vous dirigez une institution publique tout en militant contre les discriminations, quel bilan pour ces deux activités très politiques ?

Le bilan financier est très positif. Le bilan artistique est très beau si j'en juge par l'appétit du public pour les formes contemporaines transdisciplinaires. Le bilan militant, sociétal, aussi. On a avancé ces dernières années sur les discriminations, les inégalités homme femme. Je le vois à bien des endroits : dans les spectacles qu'on me propose, dans les distributions plus diversifiées, dans la composition des élèves des écoles de théâtre.

Quand je parle du manque de diversité je ne suis pas regardé comme un extra-terrestre. Aujourd'hui, s'agissant de la question d'un racisme hérité, tout le monde sait de quoi on parle. Et tente de trouver des outils, à sa façon. Il n'y a plus les refus de penser le sujet que j'observais il y a cinq ans. Quand un gamin issu des immigrations voit sur une affiche devant un théâtre ou sur un programme une personne qui lui ressemble, il ne se sent pas exclu. Ce n'est pas rien pour la culture d'un pays qui s'adresse à un tiers de sa population. Jusqu'à présent les deux tiers étaient exclus de la pratique culturelle.

La nouvelle donne politique, engendrée par la crise sanitaire, encourage-t-elle votre énergie créatrice ?

La réponse n'est pas facile. Lorsque la reprise de *Tosca* a été annulée et que j'ai découvert qu'on ne verrait plus jamais l'équipe artistique avec laquelle on a créé cet opéra, à Caen dans la ville où j'ai étudié, où j'ai monté ma compagnie, je me suis effondré en larmes. D'autre part j'étais censé être en création tout l'été d'un spectacle jeune public avec trois artistes congolais. L'un était coincé en France, les deux autres au Congo, du coup on n'a pas pu répéter et pour assurer l'équilibre financier du CDN il a fallu annuler le spectacle. C'est tellement violent que pour l'instant j'ai juste besoin de retrouver le contact avec le plateau.

Aujourd'hui, je mets de côté mon énergie créative pour honorer la tenue des spectacles programmés et relancer les tournées. À l'opéra de Rouen fin septembre, ce sera *Tannhauser* de Wagner. Reste la question de l'adaptation au virus, mais on jouera quoiqu'il arrive. Il y a aussi la tournée de *Viril* avec Béatrice Dalle, Virginie Despentes, Casey. *My Brazza* va tourner dans les établissements scolaires, réadapté aux conditions sanitaires. *Peer Gynt* reprend sa tournée et finira l'année à La Villette. En février, *Tosca* à l'opéra de Dijon. Les choses reprennent leur cours, j'ai hâte de me remettre aux créations.

Propos recueillis par Véronique Giraud

© Arnaud Bertereau, Agence Mona

Né en 1978, David Bobée crée en 1999 sa première mise en scène Je t'a(b)îme. Elephant Man, *avec Béatrice Dalle et JoeyStarr. Directeur du CDN de Rouen, il se présente comme « metteur en scène, directeur d'institution publique et militant contre tout type de discrimination ». Il signe un remarquable* Peer Gynt *d'Ibsen, est invité à Avignon et réalise des mises en scène d'opéra dont* La Nonne Sanglante *à l'Opéra-Comique,* Tannhauser *en Autriche et* Tosca *à l'opéra de Rouen.*

initiatives.fr
AU CŒUR DE VOS PROJETS SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS

Chèr.es Enseignant.es,

Tout simplement Merci et Bravo !

Comme toujours Initiatives.fr, le spécialiste des actions de financement des projets scolaires, innove, se mobilise et vous soutient dans la réalisation de vos projets toujours au TOP pour vos élèves !

Cette année plus que jamais, nous allons vous épauler grâce à nos Coups de Boost : 100% reprise des invendus, zéro frais de port, la livraison directe chez les parents et + encore sur initiatives.fr

Vous pouvez compter sur nous !

Franck Iollée
Directeur d'Initiatives

SAUVEZ DES ENFANTS AVEC NOUS !

initiatives
Partenaire de cœur

Sur le Vendée Globe, le bateau **Initiatives-cœur** défie les océans au profit du **Mécénat Chirurgie Cardiaque** pour sauver des enfants malades du cœur. Dès le 8 novembre, suivez le **TOUR DU MONDE EN SOLITAIRE** sans escale, sans assistance sur **initiatives-coeur.fr**

EMBARQUEZ VOS ÉLÈVES DANS L'AVENTURE ! >>>

Demandez votre kit pédagogique sur : initiatives-coeur.fr/pedagogie

KIT GRATUIT !

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État

PRÉPAREZ DÈS MAINTENANT VOTRE BUDGET VACANCES ET LOISIRS !

Avec une bonification de l'Etat dès 4 mois épargnés

NOUVEAU

Bonification de **35 %** pour les moins de 30 ans

Abattement de **20 %** sur le RFR pour vous Ultramarins

...et choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !

CHÈQUE-VACANCES CONNECT
L'application de paiement

Et toujours,
CHÈQUE-VACANCES CLASSIC
le format papier

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

DOCAPOSTE
L'avenir devient plus simple

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.

Choisir MAIF, c'est choisir une offre conçue spécialement pour les jeunes enseignants. Pour faire face aux dépenses importantes, MAIF propose l'Offre Jeune Enseignant : une réduction de 10 % sur la cotisation auto et un remboursement de 50 € ou 100 € en regroupant l'assurance professionnelle avec l'assurance auto et/ou habitation.
Pour plus d'informations : maif-oje.fr

MAIF

assureur militant

#ChaqueActeCompte

Offre valable jusqu'au 30 juin 2021, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires et titulaires 1re et 2e années. La réduction de 10 % est déduite directement de votre cotisation auto Vam hors option au prorata 2020 et toute l'année 2021. Les avantages tarifaires de 50 € ou 100 € sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé, au plus tard le 30 juin 2021, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée à l'assurance habitation ou à l'assurance auto (50 € remboursés), ou aux deux (100 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. **MAIF** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances. **L'Offre Métiers de l'Éducation** est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL. **L'ASL** - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi de 1901.